

# MADAGASCAR

## REVUE DE PRESSE - OCTOBRE 2020

### Sommaire

POLITIQUE.....	1
▶ Affaires nationales .....	1
▶ Diplomatie .....	7
DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE .....	8
▶ Insécurité, dahalo, enlèvements, vindicte populaire.....	8
▶ Justice.....	9
▶ Condition carcérale.....	12
▶ Gouvernance .....	13
▶ Droits des femmes .....	17
▶ Rejet de l'homosexualité.....	17
▶ Education, droit des enfants .....	18
▶ Santé.....	19
▶ Expatriation, migrations clandestines .....	21
▶ Médias, réseaux sociaux .....	21
ÉCONOMIE - SOCIAL.....	23
▶ Ressources naturelles, foncier .....	23
▶ Environnement.....	25
▶ Coopération, bailleurs de fonds.....	26
▶ Economie - Social.....	27

## POLITIQUE

### ▶ Affaires nationales

**01/10 - Le groupe Tiko a déposé un complément de dossier auprès du Conseil du Fampihavanana Malagasy (CFM).** Le groupe, propriété de l'ancien président Ravalomanana, réclame une indemnisation d'un montant d'un peu plus de 1 460 milliards d'Ariary (395 millions de dollars) pour les préjudices subis lors de la crise politique de 2009. Plusieurs sites de la société, dans les grandes villes du pays, ont été saccagés, pillés puis incendiés. Les préjudices portent également sur le blocage de marchandises au port de Toamasina, le scellage de la minoterie Mana et la réquisition de marchandises et de stocks de riz. Silencieux sur ce dossier durant le précédent régime, Marc Ravalomanana soulève le sujet dans le contexte du bras de fer qui l'oppose à l'administration fiscale via le cas de la société AAA. L'Etat réclame de son côté au groupe Tiko plusieurs millions d'ariary d'arriérés fiscaux.

**03/10 - Les usines de Tiko du port de Toamasina démolies par les autorités sans permis de démolition et sans autorisation des responsables de la société, affirme Madanews.** L'avocate Hanitra Razafimanantsoa et l'huissier de justice Hery Andriatsima ont présenté, preuves à l'appui, les destructions opérées. « *Elles fabriquaient des produits familiers aux consommateurs, dont l'huile alimentaire et les margarines vendues à des prix abordables* », déplore l'avocate. La direction générale du port est montrée du doigt. Aux yeux des défenseurs de Tiko, la situation s'apparente à une vengeance politique. Pour *La Vérité*, le groupe Tiko n'aurait pas payé de loyers depuis une quinzaine d'années pour son usine implantée sur la propriété du port. La destruction est motivée par une décision de justice et entre dans le cadre d'un projet d'extension du port de Toamasina qui doit, in fine, permettre de créer des emplois supplémentaires.

**27/10 - Pillage des équipements industriels de Tiko ?** Dérobés et a priori vendus illicitement à la suite des travaux de démolition sans autorisation de l'usine de cette société dans l'enceinte du port de Toamasina, ils se trouveraient actuellement à Maurice, selon l'avocate et députée Hanitra Razafimanantsoa.

**01/10 - Construction du Colisée dans l'enceinte du Palais de la Reine - Les associations qui ont déposé une requête auprès du Conseil d'Etat attendent la réaction de la justice.** La requête, déposée au mois de juin, est restée sans suite pour l'instant. La plateforme des « *Andriana d'Imerina* » réclame la destruction du Colisée. « *Cette construction ne respecte pas les normes dans le cadre des us et coutumes de l'Imerina* », ont déclaré ses représentants.

**31/10 - L'inauguration officielle de la réhabilitation du Rovav'Antananarivo aura lieu le 6 novembre**, 25 ans jour pour jour après son incendie pour des raisons criminelles non élucidées. La reprise des travaux de réhabilitation avait été annoncée par Andry Rajoelina le 27 janvier 2019 lors d'un culte dans l'église du Rova. La ministre de la communication et de la culture, Rakotondrazafy Andriatongarivo, a indiqué que la cérémonie d'inauguration ne concernera pas seulement le palais de Manjakamiadana. « *Ce sera pour l'ensemble du site* », assure-t-elle. Y compris le Colisée.

**02/10 - Des voix s'élèvent pour affirmer que la liberté d'expression est menacée, rapporte Midi.** Selon le président du Sénat, Rivo Rakotovo, les intimidations qui pèsent parfois sur les opposants sont révélatrices d'une velléité de museler ceux qui ne partagent pas le même avis que les dirigeants. Une crainte partagée par Pierre Lenoble, président du Haut conseil pour la défense de la démocratie et de l'Etat de droit. La situation d'urgence sanitaire a contribué, selon ce dernier, au déclin de la démocratie. Le cas d'Arphine Helisoa, journaliste proche de l'opposition, a défrayé la chronique, lorsque cette dernière a été tenue responsable d'une publication diffamatoire sur une page Facebook qu'elle gère. Elle est passée par la case prison avant d'être relâchée. « *Je suis moi-même victime d'outrage sur les réseaux sociaux et on m'a déjà accusé à tort de fomenter un coup d'Etat avec un ancien ministre de la défense nationale* », témoigne le président du Sénat. Une plainte a été déposée mais huit mois après, « *toujours rien* », s'étonne-t-il. Les réseaux sociaux sont placés sous haute surveillance depuis un certain temps. Diamondra Andrianarisoa, modératrice d'une page Facebook dédiée à la politique à Madagascar, a été poursuivie pour « *atteinte à la sûreté de l'Etat et diffusion de fausses nouvelles* », suite à des publications sur le réseau social. Cette dernière, qui nie avoir tenu la clé des publications sur la page, n'a pas échappé à l'intransigeance des textes en vigueur. Le blogueur Koto Lilahimaitsoambo, établi en Europe, qui rassemble près de 50 000 abonnés sur sa page Facebook, a pris la décision radicale de « *se taire à jamais sur les sujets qui sont susceptibles de gêner le régime* ».

**03/10 - Lalatiana Andriatongarivo, ministre de la communication : « Nous n'avons pas de leçon sur la liberté d'expression et la démocratie à recevoir de la part de quelqu'un qui a emprisonné deux journalistes pour délits de presse quand il était au pouvoir »**, a-t-elle tenu à réagir aux propos tenus par le président du Sénat. « *Non seulement nous avons modifié les textes liberticides que l'ancien régime - dont Rivo Rakotovo était un des ténors - avait fait voter au forceps à l'époque, mais en plus aucun journaliste n'a été emprisonné pour délit de presse dans le cadre de l'exercice de sa profession.* » Elle a tenu à réitérer que « *l'affaire Arphine Helisoa n'a rien à voir avec un simple délit de presse. Elle a été emprisonnée pour outrage au chef de l'Etat après avoir traité ce dernier 'd'assassin' sur sa page Facebook, suite à l'auto-saisine du parquet. (...) Les publications qu'elle fait sur les réseaux sociaux ne sont pas couvertes par son statut de journaliste. Elles tombent sous le coup de notre loi pénale* » Et d'ajouter : « *« Je tiens à répéter que c'est le président de la République qui a décidé de sa libération après qu'elle se soit excusée de ses faits et gestes »*, avant de fustiger l'opposition : « *Les opposants actuels font exprès de confondre liberté d'expression et violation de la loi.* » Pour le cas de la modératrice d'une page Facebook évoqué par l'opposition, la porte-parole du gouvernement a expliqué que c'est le syndicat des artistes qui a porté plainte contre les responsables de cette page, après une publication mensongère qui affirmait que « *les artistes proches du régime auraient reçu un million d'ariary de subvention mensuelle pendant la crise sanitaire* » « *Je suppose que c'est la raison pour laquelle la justice a été intransigeante. Faut-il d'ailleurs rappeler la campagne de dénigrement, de désinformation, et d'incitations à la haine à laquelle s'est adonnée depuis l'année dernière cette page ? Tout cela n'a plus rien à voir avec la liberté d'expression* », s'est indignée la ministre.

**02/10 - Le parti Tamami de Floriot Samihary confronté à un refus de la préfecture de police pour l'organisation d'une manifestation devant le ministère de la communication.** Le parti revendique notamment la concrétisation de l'équilibre régional. Il lui a été opposé la situation d'urgence sanitaire et le fait que ses revendications inciteraient à la haine ethnique. Le préfet de police a prévenu que l'Organe mixte de conception (OMC) procéderait à des arrestations en cas de maintien du rassemblement. Lors d'une conférence de presse tenue le 17 août, le parti avait revendiqué la démission du gouvernement. Les membres du bureau politique ont annoncé l'annulation de la manifestation.

**02/10 - Insécurité alimentaire - L'armée part en guerre contre le « kere ». 405 militaires, 32 officiés dont des médecins, sont envoyés dans le Sud.** Ils vont prêter main forte aux opérations d'urgence en réponse à la détresse alimentaire de la population en apportant un appui logistique aux actions humanitaires et en prenant en charge des distributions d'eau. À la tête de ce bataillon, le général Jocelyn Rakotoson, adjoint du chef d'état-major de l'Armée de terre. « *Cela fait partie de ses nouvelles missions* », a expliqué le ministre de la défense nationale. En pleine restructuration, l'armée oriente ses actions « *pour faire face à d'autres menaces* ». C'est ainsi qu'elle a été engagée dans la lutte contre la pandémie. Elle est désormais engagée dans la lutte contre les menaces et les conséquences des catastrophes naturelles et aléas climatiques. Une cinquantaine d'experts du ministère de la santé seront dépêchés sur place.

**05/10 - Andry Rajoelina s'est rendu dans le Sud pour apporter des solutions aux problèmes de malnutrition, de sécheresse et d'insécurité alimentaire.** « *Le Sud a toujours été ma priorité* », a martelé le chef de l'Etat tout au long de sa visite. Des centres de réhabilitation nutritionnelle intensive et médicale seront installés dans 4 districts : Amboasary Atsimo, Tsihombe, Ambovombe et Beloha Androy. Ils auront pour mission de prodiguer des soins aux victimes de malnutrition et d'assurer le suivi de l'alimentation des enfants par la distribution de compléments alimentaires. Une usine de fabrication de compléments alimentaires sera implantée à Tolagnaro d'ici la fin du mois. Les habitants des 41 Fokontany bénéficieront du projet Fiavota et du Vatsy Tsinjo. La construction de plusieurs pipelines à partir des fleuves locaux est à l'étude pour approvisionner 120 000 bénéficiaires. La RN13 reliant Ihosy à Tolagnaro, fortement dégradée, sera réhabilitée en 2021. Le gouvernement a engagé dans des pourparlers avec des experts espagnols et israéliens pour l'organisation de formations destinées aux paysans du Sud.

**06/10 - Déconcentration de l'administration - L'État motive les fonctionnaires.** Pour les encourager à travailler hors des grandes villes, l'État compte leur proposer des avantages. Outre la mise à disposition de logements, ils bénéficieront d'un plan de carrière favorable. La déconcentration des fonctionnaires qualifiés pourrait être une solution pour booster le développement local, estime le chef de l'Etat. Les secteurs de base comme la santé et l'éducation en seraient les premiers bénéficiaires. Mais ces mesures risquent de rester lettre morte tant que la sécurité n'aura pas été rétablie dans certaines zones rurales.

**07/10 - Les victimes des crises 2002 - 2009 font du lobbying auprès des deux Chambres pour obtenir le soutien des parlementaires à la défense de leur cause.** L'enjeu porte sur la publication du décret d'application de la loi sur la réconciliation nationale. « *Nous avons eu des réponses positives de la part des sénateurs* », s'est réjoui le président de la fédération des ex-détenus politiques.

**10/10 - Crise de 2002 à 2009 : huit anciens responsables civils et militaires amnistiés par le Conseil du fampihavanana malagasy (CFM) sur un total de 16 demandes qui lui ont été transmises.** Les personnes amnistiées seront informées individuellement avant que leurs noms soient rendus publics. Les quatre rejets concernent des personnes ayant commis des infractions de droit commun, comme le détournement de deniers publics, qui ne sont pas non amnistiables. D'autres demandes reçues ne relèvent pas de la période à laquelle l'amnistie est applicable, de 2002 à 2014, fin de la période de Transition. Depuis sa création, le CFM a amnistié 12 anciennes personnalités politiques et militaires, parmi lesquelles l'ancien premier ministre Tantely Andrianarivo et l'ex-ministre de la communication sous le régime de Didier Ratsiraka, Fredo Betsimifira. Tous avaient été condamnés à de lourdes peines sous la présidence de Marc Ravalomanana. Des requêtes pour réparation de carrière émanant d'officiers de l'armée à la retraite faisaient également partie des dossiers étudiés par le CFM durant sa dernière AG. Sur 25 dossiers à l'ordre du jour, le CFM a décidé que 20 d'entre eux méritent réparation.

**12/10 - La séparation de Vatovavy Fitovinany en deux régions est actée, après de longs et âpres débats.** La région de Vatovavy sera composée de Mananjary, Nosy Varika et Ifanadiana alors que celle de Fitovinany regroupera Manakara, Vohipeno et Ikongo. « *Le but de cette séparation est d'assurer une administration publique proche du peuple pour éviter les longs déplacements pour une formalité administrative* », a expliqué le chef de l'Etat. Manakara continuerait d'être le chef-lieu d'une région rétrécie, au profit de la nouvelle capitale régionale, Mananjary. Le décret de création de la 23e région devra être pris prochainement en conseil des ministres.

**13/10 - La future scission de la région Vatovavy Fitovinany ne plaît pas à tout le monde, note RFI.** « *Il ne s'agit pas de diviser des ethnies, il s'agit plutôt d'une division administrative dont l'objectif est d'accorder une chance de développement équitable pour les six districts, de mettre en place un système d'administration proche du peuple et de faciliter l'accès de la population à l'administration publique* », a affirmé Andry Rajoelina, en réponse à ceux qui lui reprochent de taire les vraies raisons de cette scission. Aux enjeux d'accaparement de terres riches en minerais et produits de rente s'ajouteraient aussi des questions ethniques. « *Le président quand il dit que ce n'est pas une question ethnique, et que c'est pour le bon développement des localités.*

*Son cercle proche rode. Il s'agit d'une mafia qui veut s'approprier nos richesses et maintenir un lien de subordination entre ethnies. Ils ne nous considèrent pas, nous méprisent et veulent que nous restions dans leur giron pour mieux nous asservir* », explique un élu local interrogé par *RFI* sous couvert d'anonymat.

**17/10 - Région Vatovavy-Fitovinany : le découpage entériné par le chef de l'Etat remis en question par les notables et chefs coutumiers.** Jean Brunel Razafitsiandraofa, député IRD d'Ikongo, qui fait partie des descendants des castes royales du district, a déclaré que la déclaration des notables et chefs coutumiers d'Ikongo a été prise à l'issue de deux jours de concertation. Le projet d'éclatement de la région prévoit que le district d'Ikongo forme la région Fitovinany avec Manakara et Vohipeno.

**20/10 - Le projet de loi de création de la nouvelle région n'a pas été adopté en conseil des ministres. Cette nouvelle configuration de la région est contestée par certains à Ikongo.** La fronde est menée par le député du district, Jean Brunelle Razafitsiandraofa, vice-président de l'Assemblée nationale, qui s'oppose à la ligne défendue par l'exécutif.

**Profitant de la situation, d'autres districts revendiquent également la création d'une nouvelle région.** C'est le cas notamment de trois districts de l'Atsimo-Andrefana qui voudraient former une région à eux trois, considérant que la région Atsimo Andrefana actuelle compte un trop grand nombre de districts.

**19/10 - Meeting du TIM empêché par les autorités à Mahajanga.** Les forces de l'ordre sont intervenues pour empêcher la tenue du meeting qui devait se tenir au Magro, propriété privée du groupe Tiko. Les autorités locales ont avancé que l'on ne peut pas procéder à des manifestations en situation d'urgence sanitaire. Le meeting n'avait pas reçu l'autorisation de la préfecture.

**20/10 - Le député du district de Vohipeno, Honoré Tsabotokay, président de la commission de la HCJ à l'Assemblée Nationale, indique que la commission a déjà reçu une dizaine de dossiers** à étudier et à présenter en séance plénière. Ces dossiers concernent notamment des affaires de bois de rose ainsi que des passations de marchés publics.

**21/10 - Un mois après sa prestation de serment, le nouveau vice-président de la CENI, Benaivo Andrianaly Narcisse, n'a pas encore fait de déclaration de patrimoine auprès de la HCC,** même s'il dispose de « 3 mois après son entrée en fonction » pour énumérer tous ses avoirs, pointe *Midi* qui rappelle que son prédécesseur avait accompli cette formalité dans des délais plus courts.

**23/10 - Les députés exigent une pension de retraite. La dotation de 4x4 revient également dans les discussions.** *L'Express* écrit : « Alors que le nombre des sénateurs sera réduit considérablement, officiellement, dans un souci d'économie des deniers publics, que la suppression de cette institution est toujours envisagée, pour le même motif, les élus de l'Assemblée, eux, comptent s'arroger un texte sur mesure pour agrémente leurs conditions financières et matérielles, mais aussi, assurer leurs vieux jours. » Ces revendications ont été exprimées dès la première séance de cette nouvelle session, à l'occasion de la discussion sur l'ordre du jour. L'élu d'Antsohihy, Rémi, dit Jao Jean, a insisté pour que sa proposition soit inscrite « en priorité » dans le planning. Sa démarche a reçu une salve d'applaudissements de ses pairs, opposition comprise. Bénéficiaire d'une retraite implique, cependant, une obligation d'avoir cotisé au sein d'une caisse de retraite. Ce que les parlementaires ne font pas... Il a même été suggéré que la proposition soit inscrite à l'ordre du jour à la place d'une proposition de résolution portant code d'éthique et de déontologie de l'Assemblée nationale. Les députés comptent également inscrire dans le projet de loi de finances 2021 une ligne budgétaire pour l'achat de « leur 4x4 ».

Après les polémiques nées de leur revendication de véhicules 4x4 et de pensions de retraite, les députés ont tenté de redorer leur blason en organisant un don de 8,5 tonnes de riz au profit des victimes du *kere* dans le Sud. Christine Razanamahasoa, présidente de l'Assemblée, a souligné que cette action de solidarité découle d'une initiative à laquelle ont pris part tous les élus, « sans distinction d'obédience politique. » Les images des députés dégustant le banquet offert à l'issue de la cérémonie d'ouverture de la session, circulant sur les réseaux sociaux, ont choqué l'opinion publique, relève *L'Express*.

**28/10 - L'Assemblée nationale a commencé le traitement des dossiers des personnalités qui seront transmis à la HCJ.** Les 17 membres de la Commission spéciale de mise en accusation ont tenu leur première réunion. La présentation de leurs travaux aura lieu le 17 novembre en vue de la validation en séance plénière des dossiers à transférer à la Haute cour. Parmi les 12 dossiers reçus par la commission, 3 feront l'objet d'un examen au cours de cette session. Ils concernent d'anciens ministres de la Transition de 2009 à 2013 mais aussi sous la présidence Rajaonarimampianina, de 2014 à 2018. Faux et usage de faux, détournements de deniers publics, marchés fictifs, affaires bois de rose sont, entre autres, les principaux chefs d'inculpation. Les noms n'ont pas été rendus publics mais selon *Midi* il pourrait s'agir de Mahafaly Olivier Solonandrasana, Antheleme Ramparany, Maharante Jean de Dieu, Onitiana Realy et Reboza Julien. Presque tous sont frappés

d'interdiction de sortie du territoire mais ont cependant réussi à s'exiler à l'étranger. Les investigations concernant leurs dossiers ont déjà été finalisées par les enquêteurs du Bianco. Les dossiers concernant les trafics illicites de bois de rose vers l'île Maurice, Singapour, la Chine et le Kenya seraient en tête de liste, pour un total de 3 000 tonnes et une valeur estimée à 336 millions d'euros entre 2009 et 2014.

### **Lutte contre le coronavirus**

**06/10 - L'éventualité d'une deuxième vague de l'épidémie de Covid-19 ne fait pas peur aux autorités.** « *Cela ne pose pas de problème si jamais cela arrive* », affirme le professeur Hanitrana Jean Louis Rakotovo, ministre de la santé. « *Nous avons l'expérience pour y faire face* », soutient-il, estimant que la stratégie mise en œuvre par Madagascar pour combattre le Covid-19 « *a impressionné le monde entier* ». Devant les Nations unies, le président de la République et le premier ministre ont encore martelé récemment que le Covid Organics a aidé Madagascar à limiter l'ampleur de l'épidémie.

**Les gestes barrières sont tombés dans la capitale.** Même les transporteurs en commun commencent à négliger le respect des mesures sanitaires en vigueur. Une situation inquiétante en cette période de rentrée scolaire, juge *NewsMada*. Les sanctions à l'encontre des récalcitrants, dont les travaux d'intérêt général, ne sont plus en vigueur.

**Covid-19 et sécurité alimentaire : consommation alimentaire pauvre et limitée pour plus de 30 % des ménages, selon le PAM.** Plus de 40 % ont recours à une ou plusieurs stratégies de survie d'urgence comme vendre leurs biens de production, retirer leurs enfants de l'école, vendre leur maison ou terrain, émigrer ou recourir à des activités génératrices de revenus risquées. 64 % des ménages interrogés dans les régions les plus affectées par le Covid-19 ont déclaré avoir subi d'importantes répercussions négatives sur leurs revenus en raison de la pandémie.

**19/10 - Andry Rajoelina annonce la levée de l'état d'urgence sanitaire déclaré le 21 mars.** Une décision motivée par la baisse des nouveaux cas de Covid 19. « *Nous avons vaincu le coronavirus* », lance Andry Rajoelina. La réouverture des vols régionaux prévue le 29 octobre est néanmoins annulée et le dernier vol de rapatriement à destination de Madagascar est fixé au 1er novembre. Le port du masque demeure obligatoire. Les mesures barrières doivent également être respectées. Les réunions de plus de 200 personnes restent interdites. Les gouverneurs et les préfets pourront prendre les mesures appropriées au niveau de chaque district. Au vu de l'évolution de la situation dans les autres pays, l'ouverture partielle des frontières prévue pour le 29 octobre est annulée. Les vols vers Nosy Be sont maintenus mais réservés aux passagers issus de pays qui ne connaissent pas de regain de la pandémie. La fin de l'état d'urgence sanitaire marque aussi la fin des rendez-vous bimensuels du chef de l'Etat et du chef du gouvernement avec le public.

Au cours de la dernière semaine le pays a enregistré 131 nouveaux cas de Covid-19, 1 décès pour la région Analamanga et 223 guérisons. Le nombre de tests effectués est de 2 621. Le nombre de tests réalisés a fortement diminué par rapport à la période précédente et il n'est pas surprenant dans ces conditions que le nombre de cas positifs ait lui aussi diminué, note *Midi*, ajoutant : « *à quoi ont donc pu servir les mesures draconiennes de ces derniers mois s'il suffisait de diminuer le nombre de tests effectués pour en finir avec cette maladie ?* ».

**22/10 - Des touristes de Nosy Be rejoignent la Grande terre malgré l'interdiction qui leur avait été faite dans le but de ne pas risquer de propager le Covid-19.** Arrivés à Nosy Be par Ethiopian Airlines ils cherchent le moyen d'atteindre la capitale ou les autres villes de Madagascar. Ces touristes s'étaient engagés sur l'honneur par le biais d'une lettre dûment signée à rester sur place. Pour la direction régionale du tourisme, il s'agit de ressortissants malgaches qui veulent rentrer au pays. Près de 600 touristes sont passés par l'aéroport de Fascène depuis sa réouverture, le 1er octobre. Le double est attendu dans les jours qui viennent. Les vols de rapatriement se confondent aux vols touristiques organisés par cette compagnie qui assure désormais 3 vols par semaine. Il est constaté que les vols domestiques vers Nosy Be se rallongent en vols commerciaux pour regagner l'Europe. Des équipes de soutien aux footballeurs malgaches ayant participé à des matchs en Europe ont pu regagner Paris dernièrement. *L'Express* écrit : « *Le cheval de Troie est en octobre 2020 à Nosy Be, car semble-t-il, on peut entrer à Madagascar en passant par cette île. Donc le ciel malgache n'est pas clos et c'est Ethiopian Airways qui rapporte le jack pot avec des vols pleins desservant Nosy Be trois fois par semaine et le reste du monde. La compagnie nationale Tsaradia ramasse les miettes en faisant des rotations régionales entre Nosy Be et Ivato.* »

**23/10 - L'Aviation Civile de Madagascar (ACM) publie un communiqué notifiant l'interdiction d'accès au territoire des voyageurs de 10 pays qui connaissent actuellement une recrudescence de cas de Covid-19.** L'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, la France, l'Italie, les Pays-Bas, la Pologne, le Royaume-Uni, l'Ukraine et la Russie, sont les pays concernés par cette interdiction qui s'ajoute à une liste préexistante de 6 pays. Nosy Be est la principale concernée par cette mesure puisque les vols internationaux n'ont pas encore

repris à Madagascar. Seule Nosy Be avait ouvert ses frontières aériennes le 1er octobre. Ainsi, depuis le 22 octobre et pour une période indéfinie, en plus des 10 pays frappés par l'interdiction, les vols d'Air Austral entre La Réunion et Nosy Be sont suspendus, de même que ceux d'Ewa Air entre Mayotte et Nosy Be. Les trois derniers vols de rapatriement de la compagnie Air Madagascar de Paris-Antananarivo avant le 1er novembre sont toutefois encore maintenus selon les directives des autorités.

**26/10 - Les tananariens ne semblent plus se soucier des gestes barrières et des mesures sanitaires contre le coronavirus alors que les dernières statistiques semblent indiquer une légère reprise de la pandémie.** Les dispositions annoncées lors de la dernière émission spéciale du président de la République sont totalement ignorées. Dans les rues de la capitale beaucoup ne portent plus de masque. Le préfet de police a publié un arrêté visant au renforcement du respect des gestes barrières et des mesures sanitaires. Cet arrêté prévoit des sanctions telles que les travaux d'intérêt général (TIG) pour les récalcitrants et l'arrestation de toutes les personnes qui ne portent pas de masque. Près de 400 personnes ont été condamnées à effectuer des TIG sur une seule journée dans la capitale. Des sanctions sont également prévues pour les taxis-be, les bars, les karaokés et restaurants où l'on constate le non-respect des gestes barrières. Les rassemblements publics de plus de 200 personnes restent interdits. Mais les autorités ferment les yeux sur les églises qui accueillent un plus grand nombre de fidèles.

**29/10 - Non-respect du port de masque - 680 personnes récalcitrantes sanctionnées en une journée dans la capitale au 3e jour de l'application effective des sanctions.** Ces personnes ont été dotés de balais et contraintes de nettoyer des rues, des devantures de bâtiments administratifs et des jardins publics. Le relâchement des gestes barrières a été vivement constaté, notamment dans le centre-ville.

**30/10 - Les cas importés de Covid-19 augmentent suite au rapatriement de ressortissants malgaches de l'étranger et l'arrivée des touristes à Nosy Be.** En 4 jours, 8 cas importés de Paris et de La Réunion ont été recensés. Les passagers concernés ont été placés en quarantaine. Le dernier vol de rapatriement vers Madagascar est prévu le 31 octobre. Les frontières seront de nouveau fermées pour une durée indéterminée sauf pour les vols vers Nosy-Be et provenant des îles sœurs. Les passagers venant des pays où le coronavirus sévit sont également interdits d'embarquer sur des vols vers Madagascar.

### **Relations conflictuelles avec le Sénat - Préparation des sénatoriales du 11 décembre**

**02/10 - HCC : la requête des 19 sénateurs rejetée.** Olivier Rakotovazaha et consorts avaient saisi la HCC le 3 septembre aux fins de déclaration d'inconstitutionnalité de la loi portant ratification de trois ordonnances présidentielles portant sur le régime général des élections et des référendums ; le fonctionnement du Sénat ainsi les modalités d'élection et de désignation des sénateurs et le code minier. Le juge constitutionnel a décrété que la requête est « *non fondée* », la loi ayant déjà fait l'objet d'un contrôle de constitutionnalité, susceptible d'aucun recours. « *Les requérants savaient pertinemment que la décision de la HCC est sans appel* », fait-on remarquer du côté de la HCC. Un dernier baroud des sénateurs opposés à la tenue du scrutin sénatorial du 11 décembre qui doit mettre en application la décision de réduire le nombre de ses membres, officiellement à des fins d'économie. Le scrutin reste attaqué devant la HCC par le président du Sénat, Rivo Rakotovo et 16 sénateurs conduits par Thierry Raveloson ainsi que par le Kmf/Cnoe qui dénoncent notamment la composition incomplète du collège électoral, non conforme aux textes qui régissent ce scrutin.

**16/10 - La HCC a rejeté la demande de non-conformité à la Constitution du décret du 9 septembre portant convocation du collège électoral pour les élections sénatoriales du 11 décembre** et l'annulation du décret, formulée par le Kmf/Cnoe. La HCC a également rejeté comme non-fondées les requêtes du président du Sénat, des sénateurs composant le quart du Sénat, aux fins d'inconstitutionnalité du même décret.

**08/10 - Le bureau permanent du Sénat a saisi le Conseil d'Etat sur la restriction budgétaire initiée par l'exécutif contre l'institution.**

**14/10 - Le Sénat privé de ses fonds spéciaux et de ses crédits de fonctionnement pour la prochaine session ordinaire.** Une situation qui a un goût amer pour les sénateurs qui sont à la veille de la fin de leur mandat. « *Le ministère de l'économie et des finances fait le siège du Sénat* », affirme l'institution dans un communiqué, ajoutant, « *en conséquence, la tenue de la seconde session ordinaire du Parlement auprès du Sénat sera compromise. Une session vouée à l'examen et à l'adoption du projet de loi de finances 2021. De ce fait, le Sénat décline toute responsabilité pouvant résulter des imperfections causées par ces imputations budgétaires illégales* ».

**21/10 - A l'ouverture de la session parlementaire les sénateurs dénoncent un blocage de leur budget par l'exécutif. Seuls une dizaine de sénateurs ont assisté à la cérémonie, signe du profond malaise qui**

s'est instauré entre la chambre haute, majoritairement composée des partisans de Hery Rajaonarimampianina, et du pouvoir. Seuls quelques sénateurs opposés au président du Sénat étaient présents. Rivo Rakotovoao, soucieux de calmer le jeu a déclaré : « *On a choisi de garder le silence à propos de la répression que subit le Sénat actuellement. Laissons l'histoire en juger.* » Sans oublier toutefois de rappeler que « *le Sénat emploie actuellement 600 Malgaches* », pour donner une idée de l'impact des coupes budgétaires subies par la Chambre haute. Christine Razanamahasoia, présidente de l'Assemblée, n'a pas manqué de lancer des piques à l'endroit des sénateurs à l'ouverture de la session de la Chambre basse pour critiquer notamment leur opposition à la tenue du scrutin du 11 décembre.

**22/10 - Restriction du budget du Sénat - Le Conseil d'État déclare le non-lieu à statuer.** Rivo Rakotovoao, président du Sénat, avait saisi le Conseil sur la circulaire du ministère de l'économie et des finances qui restreint les crédits mis à disposition de la Chambre haute. Pour le ministère, « *la circulaire ne concerne pas uniquement le Sénat mais toutes les Institutions et tous les ministères. Les restrictions ne sont pas uniquement relatives au Sénat. Des ministères ont également subi des restrictions* ». La plupart des sénateurs se plaignent de ne pas disposer de moyens nécessaires pour participer à la session qui vient de débiter.

**28/10 - Session parlementaire : le Sénat déserté par ses membres.** Le temps semble s'être arrêté dans la Haute assemblée, notent les médias. Une semaine après l'ouverture officielle de la session, beaucoup de sénateurs n'ont pas fait le déplacement dans la capitale. Ils affirment ne pas avoir bénéficié des crédits nécessaires. Les premiers versements effectués ces derniers jours par le ministère de l'économie et des finances n'ont pas suffi à résoudre le problème. Cette situation compromet l'avancement des travaux parlementaires, dont essentiellement l'adoption de la loi de finances initiale 2021.

**13/10 - Quatorze listes candidates aux sénatoriales pour six circonscriptions.** La plateforme Irmara pro-Rajoelina ne sera pas seule dans la course. Elle sera la seule formation politique présente dans les six circonscriptions mais à l'exception de Mahajanga où elle est seule en lice, elle aura des adversaires dans les cinq autres circonscriptions. Elle en aura même deux à Antananarivo et Toamasina. Les 12 sénateurs élus (2 par ex-province) le seront pour un mandat de cinq ans au scrutin de liste à un tour, sans panachage ni vote préférentiel, à la représentation proportionnelle selon la règle de la plus forte moyenne. Les partis TIM et HVM n'ont pas déposé de liste. La liste des grands électeurs sera arrêtée le 11 novembre. Sa confection dépend du verdict du Conseil d'État sur les requêtes en cassation pour les communales.

## ► Diplomatie

**08/10 - En attendant la mise en place de la réserve de l'or auprès de la Banque centrale, l'Etat veut rapatrier 25,5 kg d'or saisis à Maurice** à l'issue d'un trafic de haut niveau au début de l'année 2019. Une décision de justice confirme la nécessité de rapatrier ce stock. Elle fixe également l'amende que devrait payer les auteurs de ce trafic. Quatre départements ministériels se concertent pour obtenir sa restitution par la voie diplomatique. Ces 25,5 kg d'or ont été saisis à l'aéroport de Maurice à l'issue de l'interpellation de trois voyageurs malgaches en transit. Deux d'entre eux devaient se rendre à Mumbai et le troisième à Dubaï. Les fonctionnaires mauriciens avaient également découvert sur eux 60 000 euros et 7 000 dollars. Lors de l'enquête, les trois hommes avaient déclaré que le métal et l'argent devaient servir à la fabrication des bijoux en Inde et à Dubaï et qu'ils prévoyaient de les revendre à Madagascar par la suite. Mais aucun d'entre eux ne disposait de documents pouvant soutenir leurs dires d'où la décision de autorités mauriciennes.

**Pour L'Express, cette décision de rapatriement est une initiative louable mais qui risque de rester au stade des bonnes intentions.** « *L'opération douteuse s'est déroulée quelques jours avant l'investiture d'Andry Rajoelina, le 19 janvier, soit, dans une période transitoire, incertaine et instable, encore sous l'égide du régime HVM. Qui a été happé par l'engrenage de nombreux trafics de ressources naturelles. Pour ne citer que les conteneurs de rondins de bois de rose, interceptés à Singapour. Leur renvoi à Madagascar a fait jaser les autorités durant plusieurs mois. Puis, aucune suite n'a été donnée aux démarches 'hypocrites' entamées et engagées par des barons du HVM pour récupérer des millions de dollars évaporés dans la nature. Aussi, beaucoup craignent, à juste titre que ces 'mines d'or' enfouies à Maurice ne connaissent le même sort que le bois de rose. (...) Un gourou de l'opposition qui a mené une étude approfondie sur l'exploitation du métal jaune à Madagascar, avec des entités influentes de l'église catholique, a affirmé que des tonnes d'or venues de la Grande île alimentent des marchés noirs à travers le monde. Il insinue alors, avec des déductions sans preuves, que ces 25,5 kilos servent d'écran de fumée pour dissimuler un gros trafic qui continue de plus belle.* »

**09/10 - Une parlementaire réunionnaise interpelle la France sur le kere dans Sud.** La sénatrice, Nassimah Dindar interpelle le ministre de l'Europe et des affaires étrangères français, Jean-Yves Le Drian, qui a effectué une visite à Madagascar en début d'année. Elle appelle le chef de la diplomatie française à réagir face à la situation. « *L'Etat malgache a annoncé l'ouverture de quatre centres nutritionnels. Et La Réunion, solidaire comme à son habitude, se mobilise pour venir en aide à ces populations voisines. Mais la France a aussi un*

rôle à jouer, essentiel », affirme-t-elle. La sénatrice réclame notamment de la France qu'elle contribue au financement d'un pipeline permettant d'acheminer de l'eau de manière régulière dans la région.

**08/10 - La délimitation des îles malgaches (« îles Eparses » pour la France) va être lancée.** Les travaux de relevés sismiques marins permettant de délimiter les frontières maritimes de Madagascar devraient permettre à l'Etat de confirmer la propriété de ces îles, à l'origine d'un conflit avec la France depuis plusieurs dizaines d'années. La Commission des limites du plateau continental des Nations unies aurait exigé que la réalisation de ces travaux soit effectuée avant la fin de l'année dans le but de réétudier le dossier de Madagascar et des îles de l'océan Indien. Les négociations avec la France sont au point mort depuis plusieurs mois, malgré les engagements pris de part et d'autre.

**09/10 - Madagascar relance son projet de soumettre un dossier auprès des Nations unies pour demander une extension de son plateau continental de 860 500 km<sup>2</sup>,** au-delà des 200 milles marins au sud des limites terrestres du pays, dans la zone sud-ouest de l'océan Indien, au large de la corde qui relie Toliara à Taolagnaro. Une demande auprès de la Commission des limites du plateau continental va être déposée, pour examen au 1<sup>er</sup> semestre 2021. Selon le ministre des mines et des ressources stratégiques, le territoire possède des ressources en pétrole et gaz, des minerais, ainsi que des richesses en biodiversité marine. Ce dossier a été ouvert en 2011 mais il est resté en stand-by en raison du coût des travaux de levés sismiques marins évalué à des dizaines de millions de dollars, voire en centaines de millions dans certains cas. Les travaux vont être lancés avec l'appui d'un institut chinois de recherche en océanographie. *Tribune* s'interroge sur la nature des contreparties offertes. La délimitation d'un plateau continental est un point extrêmement sensible en matière de relations internationales, elle touche à la géostratégie maritime. Aux larges des côtes du Sud de Madagascar, dans les hautes mers, se trouve une des plus importantes autoroutes commerciales maritimes du monde. La demande d'extension du plateau continental n'est pas liée à la question des îles Eparses, indique le ministre des mines et des ressources stratégiques.

**12/10 - Iles Eparses - Le Mouvement des non-alignés invité à soutenir Madagascar.** Le ministre des affaires étrangères, Djacoba Tehindrazanarivelo, a participé à la réunion ministérielle, par visioconférence, du Mouvement des non-alignés (MNA) en marge de la 75<sup>e</sup> Assemblée générale des Nations unies. Au cours de son intervention, le ministre a lancé un appel pour un soutien du MNA à la mise en œuvre effective de la Résolution du 12 décembre 1979 de l'Assemblée générale et l'aboutissement des démarches liées au processus de réintégration des Îles Eparses au territoire de la République de Madagascar.

**28/10 - Iles Eparses - « Décolonisation inachevée ».** Le terme a été une nouvelle fois employé par le chef de la diplomatie, Tehindrazanarivelo Djacoba, lors son intervention à l'occasion de la célébration du 75<sup>e</sup> anniversaire des Nations unies. « *Au XXI<sup>e</sup> siècle, le processus de décolonisation de certains Etats membres des Nations unies reste inachevé, du fait du détachement arbitraire d'une partie de leur territoire. C'est le cas de Madagascar avec ses îles Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India* », a-t-il indiqué.

**29/10 - Une rencontre entre l'archevêque Odon Razanakolona et l'ambassadeur de France soulève nombre d'interrogations.** L'entrevue a été officialisée par une photo publiée sur le site de l'ambassade. L'archevêque d'Antananarivo exerce actuellement la fonction de président du Conseil œcuménique des églises chrétiennes (FFKM). L'ambassadeur est venu à cette rencontre accompagné par Paul Maillot Rafanoharana, ancien officier de la gendarmerie française d'origine malgache, de plus en plus actif dans les coulisses du pouvoir. Il a fait son entrée dans l'arène politique durant la Transition, en 2009-2013. En 2011, il a fait un bref passage dans le cabinet du président de la Transition, en tant que « conseiller diplomatique ».

## **DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE**

### **► Insécurité, dahalo, enlèvements, vindicte populaire**

**01/10 – Une dizaine de dahalo ont attaqué une caravane de taxis-motos à 38 km de Maintirano, faisant un mort et cinq blessés graves.** « *On avait conseillé aux motards d'engager des gardes de sécurité pour leur trajet. Ils ont affirmé qu'ils étaient nombreux et rien ne leur arriverait* », explique un gendarme. Un premier suspect a été arrêté non loin du lieu de l'embuscade. Face à cette situation, plusieurs conducteurs de taxi-moto ont manifesté pour alerter les autorités locales. Ils dénoncent l'insécurité qui sévit sur cet axe.

**Le district d'Ambatondrazaka vit dans la terreur face à la recrudescence de l'insécurité.** Les attaques à main armée se multiplient dans plusieurs localités. Les vols de bovidés et les actes de banditisme urbain se multiplient. Les stratégies de sécurisation adoptées par les responsables sont inefficaces.



**27/10 - Les gendarmes abattent cinq dahalo présumés à Ivandrika Farafangana.** Selon un rapport de la gendarmerie, aucun blessé ni décès n'est à déplorer dans ses rangs. Armés, les dahalo auraient volé 21 têtes de zébus. Les bêtes ont été restituées à leurs propriétaires.

**28/10 - Les dahalo de plus en plus violents dans la région Anosy, titre *La Gazette*.** L'insécurité frappe particulièrement la commune d'Esira, dans le district d'Amboasary Atsimo. Les bandits n'hésitent pas à frapper leurs victimes à coups de hache et brûlent les habitations avant de partir. Les moyens de subsistance de la population se trouvent directement affectés. Les habitants lancent un appel aux forces de l'ordre et aux autorités.

**29/10 - 61 toits ont été dévastés par un incendie criminel à Beraketa Soaloka, dans le district de Mian-drivazo. Un villageois a été tué et un autre blessé par balle.** Le village a été pris d'assaut par 21 dahalo armés. Selon la gendarmerie, les malfaiteurs sont venus chercher un homme au village et n'ont pas hésité à faire feu pour l'abattre dès qu'ils l'ont trouvé. Le fokonolona a été tenu en respect par les dahalo qui ont mis à feu et à sang le hameau. 400 sinistrés ont été dénombrés. Des gendarmes sont partis à pied vers cette localité. 4 jours de marche leur sont nécessaires pour parvenir à destination. Selon un habitant, les dahalo règnent en maître dans le secteur depuis avril 2016. La population a lancé un appel à l'aide aux autorités.

**29/10 - Famine et insécurité dans le Sud - Des milliers de victimes en détresse à Tsivory.** Plus de 5 000 personnes en provenance des villages et communes avoisinantes se sont déplacées dans le chef-lieu de Tsivory, située à 160 km au nord d'Amboasary Sud, pour y trouver refuge. **La situation de famine intensifie l'insécurité.** « *Après les volailles et le bétail, les cambrioleurs volent les meubles et autres biens de la population déjà en détresse alimentaire. Les ustensiles de cuisine jusqu'aux cuillères et assiettes ne sont pas épargnés* », selon le constat des chefs d'Eglises locales. Des milliers de réfugiés quémangent quotidiennement de la nourriture auprès des religieuses Filles de la Charité de Tsivory. Le gouverneur de la région Anosy et le chef de district d'Amboasary Sud se sont déplacées à Tsivory pour constater la situation mais aucune action concrète n'a été entreprise, pas même pour des secours d'urgence déplore *La Vérité*.

**20/10 - La gendarmerie nationale se dote d'un Centre d'aguerrissement opérationnel dans le district de Beroroha.** Il est mis en place pour permettre aux gendarmes de se former et de développer leur savoir-faire en matière de lutte contre les dahalo dans des endroits classés « *zones rouges* » en matière d'insécurité.

**02/10 - Anjozorobe - Un violeur échappe au lynchage.** La foule s'est rassemblée devant le centre de santé de base où le suspect se faisait soigner. Les gendarmes, venus l'arracher aux griffes des villageois, ont été débordés, ils ont dû faire appel à des renforts à qui il a fallu plusieurs heures pour dissuader les manifestants de se faire justice. Le suspect a été mis en sécurité en lieu sûr.

## ► Justice

**01/10 - Litige foncier : un ancien chef de circonscription domaniale et un adjoint de district en prison pour corruption à Mahajanga.** Ils sont soupçonnés de corruption active, de corruption passive et d'abus de fonction pour mutation illégale de titre foncier au profit d'un locataire, lui aussi jeté en prison, sans consentement du propriétaire. Les faits se sont déroulés dans le district de Marovoay. *Tribune* rappelle que le secteur foncier est particulièrement miné par la corruption. Les litiges fonciers sont multiples et constituent un problème majeur. Le Bianco estime que la promotion de l'Etat de droit et la lutte contre l'impunité constituent l'une des priorités du système anti-corruption.

**09/10 - Trafic de bois de rose - Eddy Maminirina restera en prison, a martelé le ministre de la justice, Johnny Richard Andriamahefarivo.** « *Une cassation a eu lieu et une décision a été prise. Eddy ne sortira pas, puisque nous avons tout bloqué. Nous avons également saisi l'Assemblée générale de la Cour suprême et c'est elle qui tranchera au final. Donc, en ce moment, c'est faux [d'affirmer] qu'il a été libéré. Il est toujours dans la maison de force [de Tsiafahy]* », a expliqué le ministre. *L'Express* confirme que la condamnation d'Eddy Maminirina à 5 ans de prison ferme a été cassée, avec renvoi devant une autre instance. Le mystère reste entier quant au véritable motif de cette cassation, laissant place à différentes suspicions, ajoute le quotidien. Le trafic de bois de rose pour lequel il a été condamné remonte à 2014-2015. Des investigations menées par le Bianco battaient leur plein dans les régions Sava et Analanjirofo. Deux ans plus tard, Eddy Maminirina avait été frappé d'un mandat d'arrêt lancé par la Chaîne spéciale de lutte contre le trafic de bois de rose et d'ébène. Il s'est finalement fait cueillir en février 2019 sur le parking d'un centre commercial. Six autres personnes ont été inculpées avec lui. Une commerçante et lui ont été reconnus coupables d'exploitation illicite, de vente et d'exportation de bois de rose. Ils ont écopé de cinq ans de prison ferme et d'une amende de deux milliards Ar. Leurs coaccusés ont été relaxés au bénéfice du doute. Eddy Maminirina avait demandé la libération provisoire, sans succès. La partie accusée a finalement fait un pourvoi en cassation dont l'écho a mis le système judiciaire sous le feu des projecteurs.

*La Vérité* indique que le président de chambre à la Cour de cassation a été suspendu par le ministre de la justice pour raison disciplinaire. La situation du magistrat doit être réglée dans un délai de 6 mois. Pour le quotidien, il est fort à parier que la décision de suspension s'inscrit dans la suite de cette affaire.

**24/10 - Le dossier Eddy Maminirina renvoyé devant la Cour spéciale de lutte contre les trafics de bois de rose et d'ébène.** En attendant, l'accusé qui avait été mis en liberté provisoire, est maintenu en prison suite à une décision prononcée par la Cour de cassation toutes chambres réunies. Si la Cour de cassation toutes chambres réunies saisie par le procureur général de la Cour suprême a pu suspendre l'exécution de la décision de mise en liberté provisoire prononcée par une chambre de la Cour de cassation, elle ne peut casser l'arrêt de cassation du verdict initial de la Cour spéciale. « *Dans des cas comme celui-ci, l'affaire revient devant la Cour d'appel pour être rejugée selon la décision de la Cour de cassation* », explique Johnny Andriamahefarivo, ministre de la justice.

**15/10 – Guerre de titans - L'ancien député Jean Pierre Laisoa sort vainqueur d'un procès qui l'oppose à un autre opérateur concernant une prétendue vente de bois de rose de près de 1,6 milliards Ariary.**

La cour d'appel a confirmé la mainlevée sur la saisie de ses comptes bancaires, biens et mobiliers. En première instance, le tribunal avait déjà prononcé cette mainlevée et avait rejeté la demande de gel des avoirs de l'ancien député fournie par l'opérateur Christian Claude Bezokiny. Ce dernier reproche à Jaovato d'avoir manqué le paiement d'une livraison de bois de rose d'une valeur estimée à 1,6 milliards Ar. L'opération, qui aurait eu lieu en novembre 2012 et avril 2013, selon C.C. Bezokiny, est niée par l'ancien député, ce qui lui a valu des procès. Par deux fois ce dernier a perdu son procès contre l'ancien élu de la Sava. Jaovato a affirmé devant le tribunal qu'il n'a jamais fait affaire avec cet opérateur d'origine indienne, titulaire d'un agrément d'exploitation de bois datant de 2007. Les différents documents justifiant la transaction semblent inexistantes. Durant cette période, la vente et le transport des bois de rose étaient formellement interdits par une ordonnance d'août 2011. Ce que C.C. Bezokiny a donc confirmé ressemble beaucoup à un trafic. Et l'origine des bois précieux qu'il a confirmé avoir vendu, suscite des questionnements. D'où viennent-ils ? C.C. Bezokiny a-t-il puisé dans son propre stock de bois de rose ou, plutôt, les bois qu'il affirme avoir vendu proviennent-ils de ceux des autres ? En tout cas, Bezokiny avait déclaré au ministère de l'environnement, en septembre 2011, un stock de 11 971 rondins et 5 028 plaquettes de bois de rose dans son magasin à Antalaha. *La Vérité* écrit : « *reste à voir si le ministère de l'environnement va prendre les mesures nécessaires face au trafic de grande envergure perpétré par le karana. Le parquet, le tribunal spécial bois de rose, le PAC, le Bianco, le Samifin, la gendarmerie, doivent aussi se saisir d'eux-mêmes de cette affaire qui nuit non seulement aux biens des malgaches mais aussi aux caisses de l'Etat.* »

**16/10 - Trois magistrats du siège suspendus. Le Syndicat des magistrats (SMM) hausse le ton.** Après la suspension du président de chambre à la Cour de cassation par le ministre de la justice pour raison disciplinaire dans l'affaire Eddy Maminirina relative à des trafics de bois de rose, deux magistrats à la Cour d'appel ont été suspendus pour avoir ordonné la liberté provisoire en faveur de deux inculpés dans une affaire de kidnapping. Pour le SMM, ces décisions ne sont pas conformes aux dispositions de la loi organique portant statut de la magistrature. Clément Jaona, président du SMM, l'affirme : « *l'indépendance de la justice est en danger* ». Le ministre de la justice, Johnny Richard Andriamahefarivo, motive ces décisions contestées par la nécessité de poursuivre l'assainissement des juridictions, lancé au mois d'août. Le ministre indique que pour les trois magistrats des procédures sont en cours et il prévient que d'autres sanctions sont à prévoir.

**15/10 - Atroupement non autorisé à Ambohipo le 13 juillet - L'ancien ministre de la communication Harry Laurent Rahajason, alias Rolly Mercia, plaide non coupable.** Son mandat de dépôt, ainsi que celui de 5 autres personnes, avait été prolongé d'un mois par la justice. L'ancien ministre a soutenu qu'« *il n'avait pas l'intention de concocter une telle manifestation ou encore moins de revendiquer la libération d'une personne poursuivie par la justice* ». Quatre personnes ont été arrêtées suite à cet atroupement. Deux jeunes avaient déroulé une banderole sur une route fréquentée de la capitale, réclamant la libération du militant fondateur de leur association estudiantine, incarcéré en juin pour avoir critiqué sur *Facebook* la tisane Covid Organics, présentée comme un remède au Covid-19 par Andry Rajoelina. Rolly Mercia a été accusé d'être le commanditaire et d'avoir payé les acteurs de la manifestation. La deuxième personne inculpée l'a accusé d'avoir assisté à une réunion de préparation de l'action. Un fait nié par Rolly Mercia. Le déclenchement de la manifestation a été initié par une personne qui se présente comme le coordonnateur de l'association fondée par le leader étudiant Berija Ravelomanantsoa.

**16/10 - 44 mois de prison ferme pour Harry Laurent Rahajason,** condamné pour complicité de manifestation non autorisée, complicité de trouble à l'ordre public et complicité d'incitation à la haine. La même peine a été appliquée aux quatre individus considérés comme étant les auteurs principaux des délits, parmi lesquels Berija Ravelomanantsoa, le meneur de mouvement estudiantin et sa sœur. La famille de Rolly Mercia a déclaré vouloir faire appel de cette décision. Pour mémoire, Rolly Mercia, ancien journaliste, est devenu directeur de la communication de la présidence de la Transition et par la suite ministre de la communication en 2011. Il

a été limogé en 2014. Ancien proche d'Andry Rajoelina, il a été nommé vice-président de son parti, le Mapar, fonction dont il a démissionné en 2015. En avril 2017, il a rejoint le parti présidentiel HVM et est revenu à la tête du ministère de la communication durant la présidence Rajaonarimampianina.

**L'ex-ministre est le troisième membre de l'opposition incarcéré, après deux conseillers de l'ancien président Rajaonarimampianina.** Cette condamnation marque son véritable divorce avec les personnalités politiques qu'il a côtoyé avant et pendant la transition. « *Cette décision, que nous regrettons, nous affecte énormément* », a déclaré Rivo Rakotovoao, coordonnateur du parti HVM et président du Sénat. L'ancien ministre est un membre influent du parti et a gravité autour de Mbola Rajaonah, l'autre baron du régime de Hery Rajaonarimampianina, actuellement incarcéré à Tsiafahy.

**« Atteinte à la sûreté de l'État : le chef d'inculpation « en vogue » à Madagascar », écrit mada-actus.info<sup>1</sup>.** « *Les récentes condamnations et poursuites judiciaires récemment engagées contre les citoyens, les journalistes et les activistes mettent en lumière une situation pour le moins saugrenue : la Constitution du pays a beau claironner qu'aucun délit de presse ni d'opinion ne saurait être passible de prison, on ne compte plus le nombre de personnes accablées par tous les moyens judiciaires, tout en prétendant respecter la liberté d'expression et la démocratie. Le mode opératoire reste inchangé : lancer une myriade d'accusations criminelles contre la cible ou évoquer des infractions que le code pénal définit de manière très vague. (...) Les détracteurs du pouvoir, que ce soit des politiciens ou des citoyens lambdas, peuvent à tout moment tomber sous le coup de poursuites judiciaires. Bien évidemment, cette situation ne date pas d'hier, depuis longtemps : la démocratie et la liberté d'expression ont toujours été jugulées et les dirigeants successifs malgaches ne semblent pas retenir les leçons du passé.* »

**11/10 - Abolition de la peine de mort - Le code pénal à modifier.** La loi portant abolition de la peine capitale a été adoptée en 2012. Les autorités ont également ratifié le 2ème Protocole facultatif se rapportant au Pacte relatif aux droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort. Pourtant, le code pénal fait toujours référence à cette peine. Laure Rabetokotany, secrétaire général de l'ACAT Madagascar, indique que des interventions sont en cours à l'initiative de la société civile pour que la référence à la peine de mort soit remplacée par celle de travaux forcés à perpétuité. Seuls quelques détenus se sont vu appliquer cette peine actuellement. La plupart des condamnés à perpétuité restent en prison au lieu d'effectuer des travaux d'intérêt général à l'extérieur. Outre la modification du code pénal, le renforcement de la sensibilisation de la population au droit à la vie et à la loi portant abolition de la peine de mort fait partie des priorités des acteurs. L'objectif étant, entre autres, d'éviter les vindictes populaires, qui persistent faute de confiance de la population dans la justice. Des membres de la société civile en coalition avec l'ACAT Madagascar ont suivi une formation en ligne pour pouvoir mener des actions de sensibilisation dans les régions, auprès des communautés locales, des fokontany, des responsables de la justice, de l'administration pénitentiaire, de la gendarmerie et de la police nationale en charge des enquêtes judiciaires. « *Ces derniers sont souvent pointés du doigt pour non-respect des droits de l'homme* », avance Laure Rabetokotany. La société civile est invitée à émettre des signalements dès qu'une victime d'injustice s'adresse à elle.

**19/10 - Une femme impliquée dans de nombreux kidnappings et mise en liberté provisoire en septembre a pu se rendre à Mahajanga.** Lorsque qu'elle avait été libérée, la gendarmerie avait indiqué effectuer une surveillance étroite de ses mouvements. Cette prévenue, apparemment très fortunée, aurait été désignée pas moins de 22 fois comme impliquée dans de tels actes. « *Plusieurs suspects pris dans les mailles des filets ont fait référence à cette dame* », a confié une source auprès de la gendarmerie, qui s'explique mal une telle situation. Cette personne aurait eu aussi comme fonction d'héberger des kidnappeurs.

**19/10 - La directrice de cabinet du ministère de la justice, Raby Ainarimanga Savatsara, affirme que le système judiciaire est corrompu.** Une déclaration faite dans le cadre d'un atelier du HCDDDED organisé en collaboration avec l'OIF. Selon elle, dans la lutte contre la corruption au sein de la justice, il faut avoir une vue d'ensemble du système pour pouvoir agir efficacement. Le système judiciaire n'est en effet pas seulement composé de magistrats. Il existe d'autres composantes - agents de l'administration pénitentiaire, avocats, greffiers, huissiers, notaires, officiers de police judiciaire, auxiliaires de justice - qui baignent dans ce climat de corruption. La directrice de cabinet affirme que son ministère déploie des moyens considérables pour rétablir la confiance des usagers envers la justice. Et de citer la récente vague massive d'affectations au sein du corps des magistrats et d'autres corps, les campagnes de sensibilisation et d'éducation pour faire connaître à la population le système judiciaire et les lois en vigueur.

<sup>1</sup> [https://mada-actus.info/actualite/atteinte-a-la-surete-de-letat-le-chef-dinculpation-tendance-madagascar/?fbclid=IwAR2jGN4rngP2YIEWdfT1aRH6D6KivRelB\\_ekiyLICY8Zem8ekxqATYFS490](https://mada-actus.info/actualite/atteinte-a-la-surete-de-letat-le-chef-dinculpation-tendance-madagascar/?fbclid=IwAR2jGN4rngP2YIEWdfT1aRH6D6KivRelB_ekiyLICY8Zem8ekxqATYFS490)

**22/10 - Pôle anti-corruption (PAC) - Report du procès de Claudine Razaimamonjy au mois de novembre.** « *L'instruction se poursuit encore* », indique-t-on. Détournement de deniers publics, corruption active, favoritisme, faux et usage de faux, blanchiment de capitaux, sont les charges qui pèsent sur la femme d'affaires, ex-conseillère de la présidence, et d'autres inculpés. Il en va de même pour l'opérateur Mbola Rajaonah : son dossier ne figure pas à l'ordre du jour des affaires traitées durant cette session du PAC.

**24/10 - Suspicion de détournement au sein de l'ORTM : Johary Ravoajanahary placé sous mandat de dépôt.** Après avoir été placés sous contrôle judiciaire le 14 octobre, l'ancien DG de l'Office de la radio et télévision nationales (ORTM) et deux anciens responsables sont repassés devant le Pôle anti-corruption (Pac) Ils attendront leur procès à la prison d'Antanimora. L'affaire remonte à l'élection présidentielle de 2018. Le budget débloqué par la Ceni, destiné à l'organisation du débat télévisé entre les candidats, aurait été détourné. La date du procès n'a pas été révélée. Il s'agit de la seconde affaire de détournement à l'ORTM en cinq ans.

**27/10 - Anaclet Imbiki, ancien ministre : « La justice malgache particulièrement touchée par la corruption. »** L'ancien ministre de la justice de Didier Ratsiraka, père de l'actuel secrétaire général du ministère de la justice et membre du Haut conseil pour la défense de la démocratie et de l'Etat de droit (HCDDDED), a fait cette déclaration lors de l'ouverture d'un atelier sur la bonne gouvernance organisé par le HCDDDED en collaboration avec le Samifin et Transparency International et avec le soutien de l'OIF. Des organisations de la société civile comme le mouvement Rohy contribuent à cet atelier. « *La situation reste alarmante* », a affirmé Imbiki Anaclet en présence de plusieurs organes en charge de cette lutte, mettant en cause l'absence de la volonté politique des gouvernants. L'ancien ministre de la justice Jacques Randrianasolo avait également déclaré en avril 2019, alors qu'il était encore membre du gouvernement, que la corruption gangrène son ministère. Il avait alors promis un assainissement, aussi bien au niveau des tribunaux qu'au niveau de l'Ecole nationale de la magistrature et des greffes et des services pénitenciers.

**La corruption constitue l'un des facteurs majeurs du retard de développement de la Grande île en comparaison aux îles voisines dans l'océan Indien, estime le président du Haut conseil, Pierre Lenoble.** Les impacts de la corruption pèsent lourd sur l'économie malgache. La persistance de ce fléau a ruiné les secteurs-phares du pays durant les trente dernières années. « *Madagascar n'a jamais vécu de guerre civile alors que notre taux de croissance n'a cessé de reculer* », a-t-il poursuivi.

**30/10 - Conseil supérieur de la magistrature (CSM) : la société civile réclame des élections « saines ».** Dans le but de restaurer la confiance des citoyens envers la justice, elle a élaboré une charte de bonne conduite en vue du scrutin de renouvellement du CSM prévu le 10 novembre. La société civile déplore le fait que dans le passé « *le manque de professionnalisme de certains membres du CSM n'ait pas aidé à la reconquête de la confiance du public en la justice mais a, au contraire, considérablement contribué à sa déconsidération.* » Cette charte en 13 points sera soumise à la signature des candidats. Les candidats seront invités à participer à une série de débats en ligne, traitant des thématiques telles que l'indépendance du CSM, la lutte contre la corruption dans le secteur de la justice, la transparence des financements de la campagne électorale, la gestion de carrière des magistrats, le corporatisme au sein de la magistrature. En plus des débats, les candidats seront également invités à déclarer publiquement leurs sources de financements. Leurs déclarations seront enregistrées en vidéo et diffusées. En cas d'élection, une fiche de suivi du respect de la charte sera envoyée périodiquement aux magistrats et justiciables pour s'assurer du respect de leurs engagements. Et durant leur campagne électorale, les approches individuelles menées par les candidats doivent être interdites, comme les invitations au restaurant, ont évoqué les organisations.

## ► Condition carcérale

**02/10 - Tous les cas positifs au Covid-19 détectés en milieu carcéral sont actuellement guéris.** Cela concerne « *aussi bien le personnel que les détenus* », s'est réjoui le directeur général de l'administration pénitentiaire, Tovonjanahary Andriamaroahina Ranaivo. « *On a pu obtenir ce résultat grâce au suivi à la lettre des consignes ainsi qu'à l'appui non négligeable du ministère de tutelle et de nos partenaires, en particulier de l'AFD* », a-t-il souligné.

**19/10 - Reprise des visites des détenus après 5 mois de suspension.** Cette situation a durement impacté les conditions de vie des prisonniers puisque, sans la visite de leurs familles et proches, ils n'avaient plus droit aux ravitaillements que ces derniers leur fournissent habituellement. Pour la maison centrale d'Antanimora, les visites auront lieu trois fois par semaine. « *L'application des mesures sanitaires reste maintenue, dont le lavage des mains, le port de masque ou encore la distanciation sociale et le nombre limité des visiteurs* », informe le chef d'établissement. A cela s'ajoutent la poursuite du contrôle régulier de la température des prisonniers et des agents pénitentiaires, ainsi que la désinfection des cellules et des salles de visite. La centrale d'Antanimora a enregistré une douzaine de cas positifs de coronavirus durant la pandémie. Tous les malades sont guéris. L'établissement continue à appliquer la quarantaine des nouveaux entrants, entre 15 et 20 par

jour. Plus de 3 600 détenus sont recensés à Antanimora pour une capacité d'accueil d'environ 1 000 prisonniers.

**04/10 - L'École nationale d'administration pénitentiaire (ENAP) augmente sa capacité d'accueil et se professionnalise.** De 200 élèves, elle devrait pouvoir porter sa capacité à 600 ou 700 élèves. Pour son directeur, ces travaux entrent dans le cadre de « *l'amélioration et la professionnalisation de la formation offerte par l'école* ». « *Nous faisons en sorte que les offres de formation que nous proposons suivent les normes internationales en matière d'administration pénitentiaire* », souligne-t-il. Un enrichissement du contenu des enseignements est prévu, ainsi que le renforcement du corps enseignant.

**18/10 - Les 17 fugitifs de la prison de Farafangana sont toujours en cavale.** Le ministère de la justice promet une prime de 2 millions Ar. par chaque fugitif pour toute personne pouvant ramener ou dénoncer ces prisonniers en cavale.

**23/10 - Les prisons malgaches souffrent toujours de surpopulation, dénonce Amnesty International dans un communiqué<sup>2</sup>.** Un an après qu'Andry Rajoelina s'est engagé à décongestionner les prisons, les personnes détenues continuent de souffrir dans des prisons surpeuplées où elles sont jusqu'à trois fois plus nombreuses que la capacité ne le permet. En raison du recours excessif à la détention provisoire, des milliers de personnes languissent dans les prisons malgaches sans avoir été déclarées coupables d'une quelconque infraction. Pour Amnesty, le chef de l'Etat n'a pas tenu ses promesses. Il faut qu'Andry Rajoelina libère immédiatement les personnes en détention provisoire, à commencer par celles qui ne constituent aucunement une menace pour la société, exige l'organisation. Les autres personnes détenues doivent avoir accès à des soins médicaux convenables. Le surpeuplement des prisons comporte de graves risques pour la sécurité et la santé, en particulier dans le contexte de la pandémie de Covid-19.

**31/10 - Lutte contre la détention provisoire abusive : l'ACAT Madagascar et la FIACAT poursuivent la lutte engagée depuis 2017.** Le projet a été prolongé de 36 mois s'étendra à deux nouvelles prisons cibles : celle de Toamasina et la maison centrale d'Antanimora. Le lancement a eu lieu en présence des acteurs engagés dans cette cause comme l'AFD ou encore le Brot für die Welt. Les initiateurs espèrent le soutien des autorités et des partenaires et la sensibilisation des différents acteurs ainsi que du grand public. La prévention et la prise en charge des détenus face au Covid-19 en milieu carcéral fait partie des thèmes abordés lors du lancement du projet. Une occasion pour l'ACAT Madagascar et les acteurs de discuter du rôle des agents de santé dans la maîtrise des risques de propagation de la pandémie dans les prisons.

**24/10 - Administration pénitentiaire : une trentaine d'agents devant la justice.** Au cours de la 2<sup>e</sup> session de son Conseil supérieur « *plus d'une trentaine de personnels ont été traduits devant le tribunal, en plus d'une vingtaine qui passeront devant le Conseil de discipline* », a fait savoir le directeur général. En cause : le non-respect des droits des détenus, l'insécurité et la corruption au sein des établissements.

**25/10 - Samuel Rakotoarivelo, un bagnard d'Anosilava, prisonnier à perpétuité gracié par le chef de l'Etat, est arrivé à Antananarivo après 40 ans de détention.** Ce prisonnier avait été accusé d'incendie volontaire. Il a été accueilli avec émotion par sa famille à la gare routière.

**29/10 - La maison centrale d'Analalava ne compte plus de 19 détenus. Agés de plus de 60 ans, ils purgent des peines d'emprisonnement de plus de 10 ans.** La majorité d'entre eux ont été délaissés par leur famille.

## ► Gouvernance

**02/10 - La ministre de la communication, Lalatiana Andriatongarivo, a répondu aux critiques de la société civile relatives à l'absence de transparence dans la gestion des fonds Covid-19.** « *La société civile est invitée à prendre connaissance en profondeur des textes en vigueur sur certains principes de la caisse d'avance avant de se livrer à de telles accusations* », a-t-elle réagi. Les textes « *ne mentionnent nulle part l'établissement d'un quelconque rapport financier pour le public, comme exigé de manière incompréhensible par certaines OSC* », a-t-elle tonné. « *La Loi fondamentale a déjà mis en place toutes les institutions nécessaires représentant le peuple vers qui tout gestionnaire des fonds publics est censé produire des comptes. La Cour des comptes est un instrument parfait, le Parlement est également la voie démocratique pour contrôler l'administration* », a poursuivi la ministre.

<sup>2</sup> <https://www.amnesty.fr/presse/madagascar-il-faut-que-le-prsident-andry-rajoelina>

**16/10 - La société civile renouvelle sa demande d'application du décret portant création du « Fonds de riposte à la pandémie Covid-19 ».** Elle exige la production d'un rapport mensuel d'activités et d'un rapport financier comprenant la liste des donations, la nature, le volume et la valeur, la liste des marchés publics attribués, le montant, la nature ainsi que leur mode de passation, la liste des bénéficiaires, la liste des matériels et équipements acquis, les prix d'acquisition avec leur justification. Elle souhaite également l'implication du Parlement dans la gestion de la crise actuelle pour asseoir plus de transparence, de redevabilité et d'efficacité dans le suivi de l'action publique. Elle recommande le renforcement des moyens mis à sa disposition pour permettre la création de commissions d'enquête.

**16/10 - Transparency International Initiative Madagascar entreprend une étude sur la lutte contre la corruption dans la crise sanitaire** dans le cadre du projet Cor-Covid. Une collecte d'informations auprès des bénéficiaires des filets sociaux à Antananarivo et Toamasina est prévue.

**29/10 - Transparency international : l'instabilité politique figure parmi les causes de la corruption.** Selon la directrice exécutive, Ketakandriana Rafitson, parmi les causes de la corruption à Madagascar figurent la pauvreté, la fragilité des institutions et la mauvaise gouvernance qui entraînent les crises répétitives, l'instabilité politique, la faiblesse de l'accès à l'information et la culture de l'argent facile et l'opportunisme. La crise du Covid-19 n'aurait fait qu'aggraver la situation. En 2019, 76 % des personnes interrogées estimaient que la corruption avait augmenté depuis l'année précédente. 27 % des utilisateurs du secteur public avaient eu recours à la corruption.

**06/10 - Détournements à la Cnaps - Comme les mois précédents, Raoul Rabekoto vient d'établir le planning des matchs amicaux de la sélection nationale.** Tout le monde fait comme si le président de la Fédération de football (FFM) de la Grande Île n'avait pas disparu un beau matin de février. Visé par une enquête pour abus de fonction, faux en écriture publique et usage de faux, le patron du football malgache est soupçonné d'avoir détourné 25 millions d'euros entre 2009 et 2018, lorsqu'il occupait la fonction de directeur général de la Cnaps. L'homme n'a pas attendu le 9 septembre et le fait que la justice malgache délivre un mandat d'arrêt international et demande une semaine plus tard à la France et à la Suisse de lancer une procédure d'extradition. Il a été signalé dans ces deux pays et ne s'est pas présenté à sa convocation au Bianco le 20 février. Les déboires judiciaires de Raoul Rabekoto ne l'empêchent pas de continuer à exercer à distance son mandat de président de la FMF. Jointe par *Le Monde Afrique*, la FIFA estime pour sa part n'avoir « *pour l'instant pas de commentaire à faire* ». Récemment, Raoul Rabekoto a d'ailleurs participé à une visioconférence organisée par cette instance internationale. Même discours du côté de la Confédération africaine de football (CAF).

**06/10 - Trois hommes sont en prison pour corruption active.** Ils cherchaient à acheter un gendarme par la remise de 200 000 Ar contre la libération de proches à Ambatondrazaka. Les prévenus étaient venus voir le commandant du poste de gendarmerie pour lui proposer d'acheter la libération de deux de leurs proches impliqués dans un vol de bœufs. Le gendarme ayant catégoriquement refusé, les prévenus avaient augmenté la somme proposée. Le secrétaire d'Etat à la gendarmerie a offert « *une récompense* » au fonctionnaire intègre. Il s'agit du quatrième cas de corruption active rapporté par la gendarmerie depuis le mois de juin.

**05/10 - Sahondra Rabenarivo, directrice du CSI : « Le plus difficile dans le recrutement au sein des organes anti-corruption, c'est le test de l'intégrité ».** La directrice du Comité pour la sauvegarde de l'intégrité (CSI), organe chargé des recrutements, notamment des directeurs généraux du Bianco et du Service de renseignement financier (Samifin) fait part des difficultés à évaluer si une personne est suffisamment intègre et honnête pour diriger un organe de lutte contre la corruption ou pour faire partie de son personnel. Comment aussi apprécier qu'il ait une certaine capacité à résister aux pressions ? Le CSI s'appuie sur les résultats des enquêtes de moralité auprès de la société civile et des différents milieux au sein desquels les candidats évoluent mais la méthode reste insatisfaisante...

**08/10 - Ambato - Boeny - Un chef d'établissement pénitentiaire en prison.** La décision a été prise à la suite des investigations menées par le Bianco de Mahajanga et après instruction du tribunal de première instance. Ce responsable est poursuivi pour avoir abusé de ses fonctions et pris des avantages injustifiés. Il a détourné à son profit personnel les deniers destinés aux détenus. « *Le chef d'établissement était autorisé à louer une partie d'un vaste terrain agricole de 300 ha à des cultivateurs. En contrepartie, 200 kg des produits récoltés par hectare étaient destinés à nourrir les détenus mais le chef d'établissement a profité de la situation pour les vendre et les livrer aux collecteurs locaux à son bénéfice personnel* », relate le directeur territorial du Bianco.

**07/10 - Fonctionnaires fictifs. Le conseil des ministres é décide l'amélioration du logiciel Application unique pour la gestion uniforme des ressources humaines de l'Etat (Augure).** A ce jour, 7 547 agents sont dans une situation irrégulière ou inconnue et sous la menace d'une suspension de solde. Des enquêtes

seront aussi menées pour examiner la concordance de la fonction tenue par chaque agent avec son niveau de compétences. Un projet d'identification biométrique des agents de la fonction publique est également en gestation. Ces cartes sont obligatoires à l'entrée de chaque ministère. L'objectif étant de lutter contre l'usurpation d'identité ou encore la falsification documentaire. Cette identification biométrique permettra également de faciliter la gestion des ressources humaines des services publics.

**26/10 - Le ministère de l'économie et des finances a procédé à la suspension temporaire de solde de 591 agents en situation irrégulière.** Les agents concernés devront passer devant le Conseil de discipline dirigé par le ministère du travail. Si l'irrégularité est confirmée, la solde de l'employé sera définitivement coupée. L'agent qui n'aurait pas dû percevoir sa solde devra rembourser après émission par l'administration d'un ordre de recette.

**29/10 - Sur les 591 agents de l'Etat indûment payés, 167 sont issus des rangs du ministère de la défense et du secrétariat d'Etat à la gendarmerie dont les soldes ont été suspendues.** Parmi eux, des retraités, des personnes décédées et même des déserteurs. Ces chiffres sont issus des résultats provisoires de la mission mise en place pour effectuer des contrôles avec l'aide de l'application Augure.

**08/10 - Des missionnaires du ministère de l'intérieur se sont rendus à Betroka pour la mise en place de l'indice de gouvernance locale (IGL),** outil destiné à mesurer la bonne gouvernance au niveau des communes. Neuf communes du district de Betroka sont concernées par cette première phase qui concerne une zone particulièrement affectée par le kere.

**09/10 - Kere dans le Sud - La députée d'Amboasary Atsimo, Solange Angèle, dénonce certaines tentatives pour profiter de la situation via la collecte de fonds.** « *Nous sommes tentées de dire d'arrêter de nous aider, et de nous laisser dans nos difficultés, parce qu'il y a des gens qui vendent la famine qui sévit dans cette région pour se remplir les poches. Arrêter de vendre et d'exploiter cette situation* », lance-t-elle.

**09/10 - Onitiana Realy au centre d'une autre affaire de détournement de 22,6 milliards Ar.** L'affaire aurait été révélée par un contrôle a posteriori effectué auprès du ministère de la population, de la protection sociale et de la promotion de la femme (MPPSPF) portant sur des faits et pratiques observés durant les exercices budgétaires 2017-2018, plus précisément lorsque Onitiana Realy était à la tête de ce département. Une affaire judiciaire de plus pour cette dernière puisqu'elle a déjà fait l'objet d'une interdiction de sortie du territoire en raison également d'une suspicion de détournement de deniers publics mi-2019. Les détournements constatés portent sur des subventions octroyées à des associations et des frais induits par des événements et célébrations organisés par le ministère. Dans les deux cas, le mode opératoire est à peu près le même. De pseudos bénéficiaires pour des travaux ou prestations fictifs reçoivent des fonds et atterrissent au final en grande partie dans les poches de fonctionnaires indéclicats et leurs complices extérieurs. L'ancienne ministre devra répondre d'actes de « *favoritisme, faux et usage de faux en écriture publique, abus de fonction et détournement de deniers publics.* »

**13/10 - Après un recrutement qui a duré plus d'un an, le Pôle anti-corruption (PAC) pour l'ex-province de Mahajanga est désormais fonctionnel.** Le PAC de Mahajanga est la deuxième juridiction de ce genre à entrer en service, après celle d'Antananarivo. Il sera compétent pour traiter les dossiers de l'ex-province d'Antsiranana.

**20/10 - Selon des conseillers municipaux d'Antananarivo, 102 terrains appartenant à la commune ont été vendus ou accaparés illégalement et sont encore en litige au tribunal.** 11 de ces terrains ont pu être récupérés, ont-ils annoncé.

**24/10 - La réforme du Pôle anti-corruption (PAC) revient à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale. Le sujet divise les députés et le système anti-corruption.** Le texte est avancé par le député Idéalson, élu d'Ampanihy, qui veut transférer certaines compétences du Pôle à d'autres juridictions. La commission juridique de l'Assemblée se réunira prochainement avec les membres du système anti-corruption, notamment le Bianco, le CSI, le Samifin et le Pôle anti-corruption pour aborder la réforme que compte initier le parlementaire. Lors de la session précédente les députés avaient adopté in extremis la proposition de loi modifiant et complétant les dispositions de la loi de 2016 relative au PAC. Cette adoption est intervenue la veille de la clôture de la session, le 2 juillet. Le texte avait été bloqué par le Sénat, qui a « *voulu du temps pour débattre.* » Le projet a attiré les foudres des organismes membres du système anti-corruption, ils le suspectent de vouloir cette déstabiliser le dispositif en place et porter atteinte à l'indépendance des magistrats qui y siègent.

**28/10 - En 2019 les activités de blanchiment d'argent à Madagascar ont porté sur plus de 579 milliards Ar. selon l'estimation du Samifin, en nette augmentation par rapport aux années précédentes.** Ce montant était estimé à 88 milliards en 2014 et à 113 milliards en 2018. Les déclarations suspectes reçues par le

Samifin ne cessent d'augmenter : 270 ont été reçues sur les 9 premiers mois de l'année, contre 164 pour toute l'année 2019. En 2019, les types d'opération ayant motivé des déclarations concernent les infractions fiscales (91), les infractions de change (39), les fraudes douanières (32), l'usage de faux (26) et les pratiques de corruption et assimilées (16), traite de personnes (6). Seules 3 déclarations d'opérations suspectes de trafics de ressources naturelles ont été reçues. Les déclarations parvenues proviennent d'entités financières comme les banques, organismes de microfinances, bureaux de change, sociétés de monnaie électronique. De même, avocats, notaires, assurances, casinos, transporteurs de fonds, concessionnaires automobiles, agences immobilières, négociants en métaux précieux, experts comptables peuvent faire des déclarations au Samifin lorsqu'ils détectent des opérations qui paraissent inhabituelles ou dont la finalité économique ne semble pas claire. Quand les investigations du Samifin révèlent des indices sérieux de blanchiment, les dossiers sont transmis à la justice qui ordonne une enquête complémentaire ou des poursuites. Depuis janvier, 33 dossiers ont été transmis au parquet dont 28 au Pôle anti-corruption (PAC) d'Antananarivo.

**30/10 - Une dizaine de dossiers de signalements d'actes de malversation liés aux fonds Covid perçus par l'Etat ont d'ores et déjà été transmis au Bianco.** Leur nombre devrait sensiblement s'alourdir ces prochaines semaines. Dans une étude encore confidentielle, réalisée par une coalition d'organisations de la société civile travaillant sur la transparence des fonds alloués pour lutter contre la pandémie, sont listés toute une série de dysfonctionnements, de manquements et d'éléments dérangeants par leur opacité. Le rapport pointe tout d'abord du doigt une donnée connue mais qui étonne toujours : la pléthore d'organisations créées pour coordonner la lutte contre le virus. La plupart des rôles et attributions de ces dispositifs restent flous, sans qu'aucun texte légal ni réglementaire n'ait été rédigé. Ensuite, ce sont ces plus de 716 millions de dollars de dons et prêts qui ont été alloués par les bailleurs à l'Etat pour lutter contre l'épidémie qui questionnent. Les dépenses Covid-19 restent pour la plupart intraquables. Le ministère de l'économie, qui devrait conformément au décret adopté en juillet publier un rapport mensuel sur les détails de l'utilisation de ces fonds, ne s'est jamais acquitté de cette tâche. Portant, face à cette situation des plus opaques, les bailleurs, eux, continuent d'allouer des fonds à l'Etat et de procéder aux décaissements, note RFI. « *Nous sommes notés sur notre capacité à décaisser, confie en off l'un de ces grands financeurs. Ce sont des millions de dollars de petits contribuables occidentaux qui partent dans la poche des dirigeants corrompus du pays. Et tout le monde ferme les yeux. A chacun son business et ses propres objectifs.* » Cette année, le montant cumulé des sommes dépensées dans le cadre de marchés passés de gré à gré a explosé par rapport aux 3 années précédentes. « *Ces procédures sont légales, dans ce contexte d'état d'urgence* », explique un représentant de la société civile spécialiste de ces questions. La société civile avait d'ailleurs proposé de lancer des appels d'offres en ligne simplifiés avec des délais raccourcis pour respecter le jeu de la concurrence mais cette recommandation n'a pas été retenue. L'étude rappelle également les pénuries de médicaments et de matériels de protection vécues au plus fort du pic, notamment pour le personnel soignant, alors même que les dons d'équipements affluaient. Dans le même temps, les médicaments prescrits pour soigner le Covid et introuvables dans les hôpitaux connaissaient un boom extraordinaire au marché noir. Enfin, contrairement aux dispositions des textes en vigueur depuis juillet, toutes les instances de contrôle et de lutte contre la corruption pour veiller à la bonne utilisation des fonds, n'ont jamais été mises en place. Une autre enquête de grande envergure devrait démarrer prochainement à l'initiative de Transparency International - Initiative Madagascar.

**30/10 - La société civile réclame la redevabilité des députés envers la population.** Près de 18 mois après les élections législatives, le comité paritaire de l'organisation de la société civile et des institutions a effectué un plaidoyer auprès du bureau permanent de l'Assemblée en faveur de la redevabilité des élus, afin de redorer l'image de la Chambre basse auprès de la population. Les représentants de ce comité ont rencontré la présidente de l'Assemblée nationale, Christine Razanamahasoa, ainsi que des membres du bureau permanent. Ce comité est composé entre autres de Transparency International-Initiative Madagascar (TI-IM), du CCOC, du Kmf/Cnoe, du mouvement Rohy, de Liberty 32 et d'institutions, dont le Bianco, le Conseil du Fampihavana Malagasy (CFM) et la CENI. Ils ont souhaité une plus grande responsabilité des députés, surtout de la part des 95 qui ont signé la charte de bonne conduite « *Toky Nomena* », ratifiée avant les législatives de 2019, qui indique, entre autres, l'obligation d'effectuer une déclaration de patrimoine, d'éviter l'abus de pouvoirs, de lutter contre la corruption... Le comité souhaite pouvoir rencontrer les élus en séance plénière. Christine Razanamahasoa a indiqué qu'une proposition de résolution portant code d'éthique et de déontologie des députés sera prochainement soumise à une séance plénière pour adoption. Ces dernières semaines les députés ont été au cœur de nouvelles polémiques à la suite de diverses exigences, notamment leur demande de luxueux 4x4 et de pensions de retraite. Des demandes qui ont suscité de vives critiques, observe *Tribune*. Les représentants du bureau permanent auraient donné leur feu vert pour l'audition de la société civile durant l'élaboration de la loi de finances 2021, donnant ainsi satisfaction à une revendication émise depuis plusieurs années. « *Pas de vote sans débat citoyen* » avait lancé le mouvement Rohy en juillet.

**30/10 - Taxes pétrolières pour l'environnement - Détournement de 3 milliards Ar. destinés à l'Organe de lutte contre l'évènement de pollution (OLEP).** L'OLEP est placé sous la tutelle technique du ministère



de l'environnement et sous la tutelle financière du ministère de l'économie et des finances. Dans l'accomplissement de sa mission, l'une des ressources de l'OLEP est constituée par des redevances versées par les compagnies pétrolières et perçues au titre de la lutte contre la pollution marine causée par les navires pétroliers, lesquelles, normalement, devraient lui revenir en totalité. Les contrôles réalisés ont fait apparaître qu'une grande partie des versements des compagnies pétrolières avait été détournée au profit de cadres de ministères et de tierces personnes. L'OLEP, privé d'une grande partie de ses moyens financiers, n'est plus en mesure d'assumer la mission qui lui est assignée.

## ► Droits des femmes

**10/10 - Le Conseil national des femmes (CNFM) réclame plus de participations féminines dans tous les domaines et à tous les niveaux de prise de décision politique.** La présence des femmes est encore faible au sein des institutions ainsi que dans la gestion des affaires publiques, comme en atteste la nomination des gouverneurs de région : les 17 gouverneurs désignés ces derniers mois sont tous des hommes. Yolande Leondaris Razafindrakoto, secrétaire générale de l'association, suggère que « *la nomination de femmes soit priorisée* » pour les 5 régions qui n'ont pas encore de titulaire : Amoron'i Mania, Betsiboka, Bongolava, Ihorombe et Melaky. Elle appelle le chef de l'Etat à honorer sa promesse de promotion de l'égalité de genre. Le CNFM note également qu'il ne reste plus de femmes ambassadrices alors que trois femmes étaient en poste jusqu'en 2018. Le Sénat n'est composé que de 21 % de femmes.

**07/10 - Commune urbaine de Toamasina : 52,9 % des naissances déclarées en 2019 sont issues de pères inconnus.** Sur les 8 505 naissances de l'année, 66,5 % proviennent de mères âgées entre 15 et 29 ans, avec 0,3 % issues de mères de moins de 15 ans. Quant à l'âge minimum des parents, il est de 12 ans pour les mères et de 17 ans pour les pères.

**08/10 - A Madagascar, les avortements clandestins se multiplient depuis le confinement, titre *Le Monde Afrique*<sup>3</sup>.** « *Les avortements clandestins représentent la deuxième cause de mortalité maternelle après les hémorragies post-accouchement* », explique Céline Lesavre, coordinatrice du programme de santé reproductive et sexuelle au sein de Médecins du Monde (MdM). Si les statistiques manquent, ce geste s'est multiplié dans les arrière-salles des cliniques ou des cabinets depuis l'arrivée du coronavirus. « *Pendant le confinement, on a observé une baisse de 40 % des nouvelles utilisatrices du planning familial aux centres de santé de base (CSB). Il est évident que le confinement a eu un impact sur les violences basées sur le genre, qui ont augmenté, et leur corrélat : les grossesses non désirées* », précise l'humanitaire. La Grande Île fait partie des treize pays au monde qui interdisent encore strictement l'interruption volontaire de grossesse, même dans les cas les plus extrêmes : inceste, viol ou mise en danger de la vie de la mère. Et ceux qui le pratiquent en cachette tombent aussi sous le coup de la loi. Selon la loi malgache, l'avortement est même un crime, puni par le code pénal, héritage du code napoléonien de 1810. Une dureté législative qui rend les témoignages de femmes très risqués et le tabou encore plus pesant. Et si, à l'instar de MdM, de nombreuses organisations essaient de faire bouger les lignes vers une dépénalisation de l'IVG, la société civile malgache n'est pas en reste. En décembre 2017, il y a eu une proposition de loi au Parlement pour dépénaliser l'avortement thérapeutique, qui a suscité un tollé tant dans l'opinion publique que dans la classe politique, rappelle *Le Monde*.

**28/10 - Atsimo Atsinanana - Les femmes privées de contraception.** La région a un taux de prévalence de 16 % en matière de planification familiale. Un faible taux dû à un manque de sensibilisation. Dans la région, une femme a en moyenne six à sept enfants. « *Certaines femmes n'ont pas accès aux méthodes contraceptives car le mari le refuse. Beaucoup d'hommes sont contre l'idée que l'on plante ou insère un élément étranger dans le corps d'une femme. C'est ce qui explique la peur des femmes d'aller dans les formations sanitaires existantes* », indique Narindra Ratovoniaina, responsable de la santé reproductive et de la planification familiale à la direction régionale de la santé. Pour ne pas froisser le mari, les femmes n'ont d'autre option que de se rendre dans les centres de santé de base, à son insu. Il n'est pas rare que des femmes qui ont fait la démarche soient menacées. Un dialogue communautaire est engagé par les responsables locaux avec l'appui des programmes œuvrant dans le domaine, comme Wish2action. La sensibilisation des « *Ampanjaka* » [notables traditionnels] est au programme. « *Nous essayons d'exposer aux notables les risques de mortalité pour la mère et l'enfant en cas de grossesses non désirées. Les conséquences économiques par rapport à la réduction des enfants à charge leurs sont également expliquées* », indique le responsable.

## ► Rejet de l'homosexualité

<sup>3</sup> Cf. Blog Justmad - <https://p9.storage.canalblog.com/95/14/448497/127778694.pdf>  
[https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/10/07/a-madagascar-les-avortements-clandestins-se-multiplient-depuis-le-confinement\\_6055177\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/10/07/a-madagascar-les-avortements-clandestins-se-multiplient-depuis-le-confinement_6055177_3212.html)

**24/10 - Le pape François sème la discorde. Les réactions aux propos tenus ont provoqué une vague de réactions, notamment, sur les réseaux sociaux.** « *Beaucoup ont été choqués* », écrit *L'Express*. « *Le pape n'a pas incité les pays qui ne reconnaissent pas l'union civile des personnes de même sexe à le faire. D'ailleurs, ce n'est pas le rôle de l'Église. L'Église et l'État ont chacun leur rôle. Le pape insiste sur l'accompagnement des homosexuels* », lance le père Ludovic Rabenatoandro, vicaire général de l'archidiocèse d'Antananarivo. Sur la page Facebook de *Lakroan'i Madagasikara*, on peut même lire que ce n'est pas la vraie déclaration du pape : « *Il s'agit d'un montage* ». D'autres évoquent un problème de traduction. « *L'Église catholique aurait prévu d'apporter des éclaircissements sur cette déclaration du Pape, incessamment* », conclut le quotidien.

**27/10 - Déclaration du pape sur l'homosexualité : le cardinal Désiré Tsarahazana dénonce une manipulation médiatique.** Il s'agit selon lui d'un montage pour faire dire au pape ce qu'il n'a pas dit. Et ce, suite à une interview effectuée avec une journaliste mexicaine par le souverain Pontife, il y a dix-huit mois. Le cardinal en appelle à l'apaisement tout en insistant sur le fait que l'enseignement de l'Église demeure inchangé en ce qui concerne l'union de personnes du même sexe. « *L'Église catholique met en garde les organisations internationales qui font des pressions sur les pays pauvres afin que ces derniers acceptent le mariage gay* », écrit *La Vérité*.

**28/10 - Une proposition de loi contre l'homosexualité en projet.** Le député Idéalson d'Ampanihy Andrefana, président de la commission juridique, entend déposer ce projet pour, dit-il, « *protéger nos générations futures contre cette pratique qui détruit nos valeurs.* » Le texte en préparation va pénaliser, par ailleurs, les comportements à caractère sexuel, incluant le comportement des homosexuels dans les lieux publics. Il précise que les religieux et les autorités civiles qui célébreraient un mariage homosexuel seront pénalisés. La présidente de l'Assemblée, Christine Razanamahasoa, a fait part de son appui. *L'Express* rappelle qu'en 2019, l'adoption de la loi sur les violences basées sur le genre a été compromise en raison de rumeurs sur des dispositions incluses qui favoriseraient le « *mariage pour tous* ». Pour le comité national de l'observation des élections, KMF/Cnoe Éducation des citoyens, cette proposition de loi aurait dû être élaborée et proposée depuis longtemps. D'autres organisations de la société civile vont probablement appuyer cette proposition, estime le quotidien. Mahamoudou Ndriandahy de la Plateforme des organisations de la société civile/Vohipiraisana, est plus nuancé. Il faut examiner les choses au cas par cas. « *Ce n'est pas parce que l'homophobie est en vogue qu'on va la suivre bêtement.* » Les Malgaches LGBT ont précisé leur position : « *Nous n'avons jamais réclamé l'officialisation de l'union entre des personnes du même sexe. Tout ce que nous réclamons, la raison pour laquelle nous nous battons, c'est la lutte contre la discrimination des LGBT et la LBGTPhobie* », déclare Emy Ga. Pour cette activiste genre et environnement, ceux qui véhiculent l'homophobie ont une connaissance limitée de la question. Elle considère cette déclaration du député Idéalson comme une provocation. « *Les LGBT et leurs alliés sont prêts à s'opposer contre cette proposition de loi. Il est temps pour nous de nous battre. Nous sommes en danger !* », conclut-elle.

**L'éditorialiste de *L'Express* écrit notamment :** « *Des intérêts financiers énormes sont en jeu autour de cette affaire et beaucoup de pays se laissent tenter. La démocratie est à la politique c'est que l'homosexualité est à la société. C'est devenu en quelque sorte une condition d'accès aux financements internationaux. La géopolitique internationale finira un jour par mettre tous les pays dans le même sac malgré les velléités de résistance ici et là. La démocratie et la globalisation ont fini par s'imposer partout alors que les pays pauvres n'y trouvent pas leur place. C'est à prendre ou à laisser. Sauf que les petits pays n'ont pas le choix.* ». Et de conclure cependant : « *Renier le mariage homosexuel est une chose, chasser les homosexuels en est une autre. Il ne faut pas mélanger les genres.* »

## ► Education, droit des enfants

**19/10 - Diffusion de faux sujets du baccalauréat consultables sur les réseaux sociaux en échange d'une somme d'argent.** Trois localités sont concernées par cette diffusion sur les réseaux sociaux : Antalaha, Ihorombe et Antananarivo. Quatre individus ont été placés en détention provisoire à Antalaha, dont un professeur d'histoire-géographie. Trois candidats ont été enquêtés dans la capitale pour présomption de distribution de faux sujets. Pour rappel, peu avant la session de 2019, il y avait eu des fuites de sujets causant la panique parmi de nombreux candidats, ce qui avait nécessité de procéder à une deuxième session.

**06/10 - Violence sexuelle envers les enfants : un sixième centre Vonjy ouvert à Tolagnaro depuis février.** Il est le fruit d'une collaboration avec l'Agence coréenne coopération internationale et l'Unicef. L'étude nationale sur les violences envers les enfants, initiée en 2018, révèle que le taux de signalement reste encore très faible. Elle pointe du doigt l'existence de résistances culturelles et la méconnaissance des mécanismes du système de protection des mineurs. 112 cas de violences sexuelles sur enfants ont été recensés à Tolagnaro depuis janvier, dont 23 pris en charge par le centre Vonjy.

**27/10 - Les viols d'enfants se multiplient dans l'indifférence générale. L'éditorialiste de L'Express milite pour le rétablissement de la peine de mort pour ces crimes, souvent associés à des attaques armées :** « *La seule et unique sentence appropriée. (...) Quand on sait qu'un ancien ministre accusé d'atteinte à la sûreté de l'État sans la moindre preuve écope de 44 mois de prison alors qu'un violeur s'en sort avec un an de prison avec sursis, il y a absolument nécessité de revoir certaines choses. C'est juste inadmissible.* »

**31/10 - De nombreuses plaintes pour des cas de viols commis sur des enfants mineurs circulent sur Facebook, s'alarme Tribune.** Selon les services spécialisés de la police, 36 cas ont été signalés au mois de septembre, 33 en août.

**21/10 - Une campagne de sensibilisation sur l'enregistrement des naissances est menée depuis le mois d'août, avec le concours du HCR et de l'association malgache Focus Development Association (FDA).** Plusieurs vidéos de sensibilisation ont été conçues et diffusées sur plusieurs chaînes de TV locales. Une campagne de sensibilisation par SMS visera à atteindre les populations de six régions : Analamanga, Vakinankaratra, Atsinanana, Atsimo-Andrefana, Atsimo-Atsinanana et Androy. FDA collabore depuis 2011 avec le HCR sur la question de l'apatridie. Depuis 2014, elle est son partenaire de mise en œuvre de l'initiative « *Prévention et réduction de l'apatridie à Madagascar* » qui agit notamment pour faire évoluer le code de la nationalité. Un projet de loi adopté par le Parlement en juillet 2020 visait à améliorer ce code afin de limiter les cas s'apatridie, plus nombreux qu'on ne le croit généralement.

**27/10 - Victimes d'enlèvement et de persécution - Les enfants albinos en danger. Un phénomène alarmant dans la Région Atsimo Andrefana.** Les familles ayant des enfants albinos se sentent en danger permanent. La situation attire l'attention des acteurs œuvrant dans la protection des droits de l'homme et des enfants. Outre la poursuite des kidnappeurs, la gendarmerie enchaîne les mesures de sensibilisation des parents et des autorités sur la nécessité de renforcer la protection de ces enfants. « *Lors de leurs tournées dans les communes et districts, nos éléments effectuent le recensement des enfants albinos afin d'avoir le maximum d'informations pour mieux les protéger. Nous avons recensé 60 enfants albinos auprès des 7 districts jusqu'en septembre* », indique le commandant du groupement régional de gendarmerie qui encourage la mobilisation des comités de vigilance villageoise et propose la mise en place d'un centre d'accueil spécialisé, où ces enfants pourraient être éduqués et protégés. « *Assurer leur protection sera facilité une fois qu'ils seront regroupés dans un même endroit. De plus, cela allégera les préjugés à leur égard* », déclare à La Vérité le frère Dieudonné de l'association « *Transfiguration du Christ* ». « *Une association dont les activités se focalisent sur la protection des albinos devrait être créée. Cela permettrait de mieux lutter contre les violences qu'ils endurent* », suggère ce responsable. Le directeur de l'enfance et de la famille du ministère de la population, Auguste Rasolofonjatovo, encourage le signalement dès qu'un cas d'injustice se manifeste envers ces enfants. « *Jusqu'ici, aucun signalement n'a été enregistré. Les membres du Réseau de protection de l'enfance (RPE) n'interviennent qu'après les dénonciations publiées dans les médias ou les réseaux sociaux. Ils pourraient pourtant intervenir à temps si les signalements se faisaient en amont et non en attendant les cas graves* », constate-t-il.

## ► Santé

**03/10 - Andry Rajoelina a lancé la version gélule du Covid Organics (CVO)** « *On va faire connaître au monde entier les gélules produites à partir d'artémisia et de ravintsara, des plantes locales malgaches, dont les vertus sont reconnues mondialement* », a-t-il déclaré lors de l'inauguration de l'usine Pharmalagasy, accompagné d'une représentante de l'OMS. Des membres du corps diplomatique et consulaire et deux anciens chefs de l'État, Didier Ratsiraka et Norbert Lala Ratsirahonana, étaient également présents. « *On peut changer l'histoire à travers la nature, les ressources naturelles et les savoir-faire malgaches* », a lancé le chef de l'Etat. Selon les statistiques officielles, 7 millions de personnes ont testé le Covid Organics à Madagascar sous sa forme de tisane, même si à ce jour aucune étude indépendante n'a prouvé son efficacité. En mai l'OMS avait mis en garde contre toute tentation de promouvoir sans test scientifique la potion vantée par Andry Rajoelina pour qui, cependant, les essais cliniques effectués sur le « *Tambavy CVO* », le « *CVO Plus gélule* » et la solution intraveineuse de l'artésunate sont concluants. Selon le chef de l'Etat, « *Madagascar est le seul pays à avoir procédé à des essais cliniques des trois médicaments pour lutter contre le coronavirus* », lesquels sont tous des dérivés de l'artémisia. Certaines voix de l'opposition se sont montrées très critiques sur l'efficacité du produit. « *Il y a eu des menaces, il y a eu des arrestations de professeurs en médecine autour de tout ça. C'est la raison pour laquelle les personnels de santé ont peur de polémiquer sur le CVO* », a expliqué Roland Ratsiraka, député de Toamasina, à France 24.

L'usine située à Tanjombato, près d'Antananarivo, peut produire jusqu'à 32 000 gélules par jour et en détient déjà un stock de 275 millions. D'ici trois ans l'entreprise produira 13 types de médicaments génériques pour soigner l'hypertension, la toux et d'autres maladies. Les médicaments produits par Pharmalagasy seront nettement moins chers que ceux importés qui subissent le cours de change et la dépréciation de l'ariary. Elle

ambitionne également d'exporter sa production, en particulier la gélule CVO +. L'usine emploie actuellement une cinquantaine de personnes.

**23/10 - L'IMRA arrête la production du Covid-Organics. « Suspension temporaire de production », selon le Dr Charles Andrianjara, directeur général de l'Institut.** « *Le Covid-Organics en stock est largement suffisant pour parer à une éventuelle nouvelle vague* », indique-t-il. Le produit ne se vend plus très bien et des rabais sont consentis dans les commerces, alors que les dates de péremption approchent. Lors du lancement du CVO, le DG avait affirmé que le produit devait être utilisé à titre préventif. Il s'est montré plus prudent néanmoins quant à son utilisation en tant que remède, mais a déclaré que les observations cliniques avaient montré « *une tendance vers son efficacité en tant que remède curatif.* »

*RFI* écrit : « *Il y a ceux qui râlent de voir les prix baisser au moment où la situation s'améliore. Il y a aussi ceux, moqueurs, qui y voient la preuve que le Covid-Organics (CVO) était un beau coup de bluff.* » Le responsable d'un magasin de produits naturels pour la santé et le bien-être explique que l'engouement pour le produit n'a pas duré, passée la promotion assurée par le chef de l'Etat : « *depuis quelques mois, la demande s'est éclip-sée. Le premier désintéret, on l'a vu sur le CVO en bouteille, qui n'était pas stable dans le temps. Certaines bouteilles tournaient, le produit devenait impropre à la consommation. (...) Aujourd'hui, les prix du CVO ont tellement baissé que les ventes sont faites à perte. Je pense que l'effet de mode est passé.* »

**05/10 - L'état d'urgence sanitaire une nouvelle fois renouvelé pour une période de 15 jours.** Il s'agit de la 14<sup>e</sup> prolongation. Le premier décret déclarant l'état d'urgence sanitaire a été signé le 21 mars. Madagascar recense à ce jour 16.529 cas confirmés de Covid-19, 815 patients sont en traitement, 15 480 ont recouvré la santé. On compte officiellement 232 décès (sans doute beaucoup plus, non reconnus). En restant actif dans un nombre de plus en plus réduit de régions, le virus circule toujours, notamment dans la capitale mais les chiffres officiels ne montrent aucun signe de deuxième vague de l'épidémie.

**Andry Rajoelina a annoncé des mesures d'allègement du protocole sanitaire.** Parmi elles, la fin du couvre-feu sur tout le territoire. Les activités sportives pourront reprendre mais les regroupements de plus de 200 personnes demeurent interdits. Tous les transports des zones régionales et nationales sont ouverts, de même que les vols intérieurs. Il n'y aura pas de grande cérémonie officielle le 14 octobre pour la célébration des 60 années de l'indépendance, la journée ne sera pas chômée. La lutte contre le Kere est plus importante et la lutte contre le Covid-19 n'est pas encore terminée, a expliqué le chef de l'Etat.

**06/10 - Le CVO+ est actuellement au stade de pharmacovigilance. Une phase durant laquelle ses effets secondaires sont évalués. Ce qui, pour les autorités, ne fait pas obstacle à la décision d'engager sa commercialisation immédiate.** Les pharmacies sont sur le point d'être approvisionnées mais le prix du produit n'est pas fixé. Interrogé, le directeur général de Pharmalagasy a répondu qu'« *on devrait laisser au président de la République le soin de répondre à cette question* ». Se voulant rassurant, il a toutefois avancé que « *le prix du CVO+ devrait être accessible aux Malgaches* ». Des contacts ont été pris avec des pays étrangers pour l'exportation du produit mais « *les pays concernés vont étudier le dossier et expérimenter le médicament, après quoi ils pourront décider d'importer ou non notre CVO+* », a-t-il prévenu.

**Depuis l'arrivée des vols de rapatriement, les cas importés de Covid-19 ne cessent de se multiplier.** Deux nouveaux cas importés en provenance de Paris ont été annoncés parmi les 30 nouveaux cas positifs journaliers rapportés par le CCO-Covid-19. Depuis le 15 août, 31 cas importés ont été recensés. La plupart sont asymptomatiques.

**15/10 - Journée mondiale du lavage des mains - 80 % des écoles ne disposent pas d'eau potable.** 77 % de la population - soit plus de 19 millions - n'a pas de dispositif de lavage des mains avec du savon. Cette situation expose des millions de personnes à un risque accru de contracter le Covid-19 et d'autres maladies infectieuses. L'Unicef et l'OMS ont lancé dans plus de 130 pays l'initiative « *Hygiène des mains pour tous* » qui soutient l'élaboration de feuilles de route nationales visant à accélérer et à pérenniser les progrès en faveur de l'hygiène des mains, afin qu'elle devienne l'une des pierres angulaires des interventions de santé publique.

**20/10 - De nombreuses plaintes ont été déposées concernant les mauvais traitements et l'injustice dont sont victimes les malades des établissements hospitaliers publics à Mahajanga.** Certains subissent des discriminations et sont privés de soins car ils ne peuvent pas payer les médecins. Des décès se seraient aussi produits en raison de négligences des responsables. Le gouverneur de la région Boeny, Mokhtar Andriantomanga, va organiser une réunion avec les responsables des établissements hospitaliers, des CSB et des hôpitaux de district pour faire le point sur cette situation. La branche territoriale du Bianco reçoit depuis quelques années de nombreuses doléances et des enquêtes ont été menées pour identifier les cas de corruption.

**23/10 - 2<sup>e</sup> « caravane de la santé » : plus de 5 000 personnes soignées.** L'objectif de toucher 15 000 personnes à travers la campagne d'information et de sensibilisation, entrant dans le cadre de cet événement, et de porter assistance médicale à plus de 5 000 personnes, gratuitement, semble être largement atteint dans les trois régions retenues : Vakinankaratra, Haute Matsiatra et Vatovavy Fitovinany. Les services offerts concernent, entre autres, les consultations médicales, les soins oculaires et auditifs, bucco-dentaires, le dépistage de la drépanocytose, du diabète, des IST/VIH, du cancer du col de l'utérus, le planning familial, les échographies gynéco-obstétricales et abdomino-pelviennes et les vaccinations. Des sensibilisations à la prévention et à la prise en charge des violences basées sur le genre et à la planification familiale ont également été dispensées. Plusieurs dizaines de professionnels médicaux ont, été mobilisés dans le cadre. A Madagascar, 40 % de la population habite à plus de 5 km d'un centre de santé de base, et 20 % de ses zones sont très enclavées alors que la population ne dispose pas de moyens matériels et financiers de transports.

**25/10 - La région d'Antsiranana est la première zone productrice de khat de toute l'île ; les cultures maraîchères disparaissent au profit de l'arbuste, beaucoup plus rémunérateur.** La consommation de khat a connu un boom depuis le début des années 1990 et ne cesse de s'amplifier dans le Nord. Et ce ne sont pas les crises sanitaire et économique qui frappent en ce moment la région qui entachent ce business florissant, note *RFI*. Aucune loi ne régit sa culture, sa vente ni sa consommation, la prise de khat est tolérée. Pour l'OMS, cette plante est une drogue. Elle a été introduite au début du XX<sup>e</sup> siècle à Diego-Suarez par les émigrants yéménites, somalis et comoriens recrutés pour répondre aux besoins de main-d'œuvre des colons français.

## ► Expatriation, migrations clandestines

**19/10 - En raison de la crise que traverse le Liban, le consul honoraire de Madagascar invite les employées malgaches à réclamer leur salaire chaque fin du mois pour éviter les litiges.** De nombreux employeurs libanais s'affranchiraient de cette obligation légale. *La Gazette* rappelle que les expatriées malgaches au Liban subissent toujours de mauvais traitements de leur employeur. Elles sont dépossédées de tous leurs documents à leur arrivée, elles ne détiennent ni passeport ni contrat de travail.

**02/10 - 52 ressortissantes malgaches, accompagnées par le consul honoraire de Madagascar au Liban, sont arrivées à Ivato à bord d'un vol Ethiopian Airlines en provenance de Beyrouth.** Il s'agit de travailleuses qui ont souhaité rentrer au pays. Elles ont notamment été accueillies et prises en charge par des représentants de l'OIM et de l'OIT qui ont assuré leur mise en confinement et le transport jusqu'à leur domicile. « *Le Liban et Madagascar se félicitent de l'excellence des relations bilatérales entre les deux pays* », indique le ministère des affaires étrangères. Les représentants libanais et malgaches s'accordent à renforcer l'accompagnement des expatriées malgaches au Liban, ont-ils soutenu. Selon des passagères revenues au pays, certaines d'entre elles ont dû rentrer car leurs employeurs avaient du mal à les payer ou ne les payaient plus du tout. Beaucoup étaient par ailleurs en situation irrégulière, leur titre de séjour étant arrivé à expiration.

## ► Médias, réseaux sociaux

**13/10 - « Madagascar – Etat de la presse, les journalistes en danger », titre le site « L'œil de la Maison des journalistes »**<sup>4</sup> Abus des lois, menaces de mort, corruption et salaires de misère, les journalistes malgaches peinent à faire leur métier dans de bonnes conditions malgré les interventions des ONG. Madagascar dispose d'un large éventail de médias, dont près de 250 stations de radio, une trentaine de chaînes de télévision, une vingtaine de quotidiens, une dizaine de magazines et une dizaine de sites web principaux et journaux en ligne. Mais très peu de malgaches ont accès à la presse. En raison du faible taux d'alphabétisation et à la précarité, peu de malgache peuvent se permettre d'accéder à un journal papier ou télévisé. La radio reste la source d'information la plus accessible.

**06/10 - Les mesures de limitation de la liberté d'expression s'assouplissent : autorisation de reprise des appels des auditeurs sur les stations de radio.** « *Cela ne doit cependant pas aller au-delà de ce qui est prévu par la loi* », prévient toutefois le ministère de la communication. Outre l'obligation de retransmettre en direct les émissions officielles liées au Covid-19, les médias avaient été contraints de suspendre les émissions dans lesquelles les auditeurs intervenaient durant la période d'urgence sanitaire. « *L'objectif était d'éviter les troubles à l'ordre public et la diffusion des fausses nouvelles* », explique un communiqué du ministère.

<sup>4</sup> Cf Blog Justmad - <https://p5.storage.canalblog.com/50/05/448497/127818155.pdf>  
<https://www.oeil-maisondesjournalistes.fr/2020/10/13/madagascar-presse-media-journaliste-investigation-felaka-corruption-liberte-informer/>

Au nom de la liberté de la presse et de la liberté d'expression au sens large, la Maison des journalistes - MDJ - accueille et accompagne depuis 2002 des professionnels des médias exilés en France.

**Le DG de la communication a rappelé toutefois que toutes les radios et TV restent réquisitionnées.** La situation d'urgence sanitaire justifie selon lui le maintien de la réquisition, comportant la diffusion quotidienne des informations sur la pandémie et la retransmission des déclarations à la Nation effectuées par le chef de l'Etat ou le premier ministre.

**14/10 - Covid-19 : le bilan épidémiologique publié désormais une fois par semaine.** Le gouvernement a décidé de mettre fin au bilan épidémiologique journalier diffusé sur les chaînes audiovisuelles du pays en raison de l'amélioration de la situation. La ministre de la communication, Lalatiana Rakotondrazafy, a toutefois précisé que **toutes les chaînes de radios et de TV nationales restent réquisitionnées** pour diffuser les bilans épidémiologiques hebdomadaires, de même que les émissions spéciales avec le chef de l'État ou avec le premier ministre tous les 15 jours tant que l'état d'urgence sanitaire n'est pas levé.

**06/10 - La carte de journaliste en gestation.** Le ministère de la communication prévoit de signer un arrêté dans le but de mettre en place la commission paritaire composée de journalistes qui se penchera sur la distribution de la carte de presse tant attendue. Après l'adoption de l'arrêté découlant de la loi sur la communication médiatisée, les « vrais » journalistes obtiendront le précieux sésame, écrit *La Vérité*, qui met l'accent sur l'importance de cette carte qui devrait permettre d'assainir le monde des médias où pullulent de « faux journalistes ». La distribution de la carte de journaliste permettra par la même occasion de procéder à une nouvelle élection des membres de l'Ordre des journalistes de Madagascar. Cela fait près de 3 ans que le mandat des membres actuels de l'Ordre est arrivé à son terme.

**13/10 - Carte professionnelle des journalistes : désaccord entre l'Ordre des journalistes (ODJ) et le ministère de la communication pour la détermination du responsable de l'octroi du nouveau document.** L'ODJ clame que cette compétence lui revient alors que le ministère compte se l'approprier. Ce n'est pas un bon signe pour la presse malgache qui est déjà « en danger », a-t-il soutenu dans un communiqué : « Cette situation démontre le retour vers la dictature. L'Ordre a décidé de se retirer définitivement de l'organisation de l'élaboration de la nouvelle carte professionnelle.

**13/10 - Le renouvellement des membres de l'Ordre des journalistes sera régi par la loi sur la communication médiatisée de 2020.** Trois ans après l'expiration du mandat des membres en place, de nouvelles élections sont en vue. Les membres de l'Ordre seront élus par scrutin de liste bloquée. La loi prévoit désormais vingt-deux vice-présidents, un par région, dans le but de rapprocher les journalistes des responsables locaux. Les conseillers et conseillers suppléants seront élus par et parmi les journalistes régulièrement inscrits au tableau de l'Ordre.

**01/10 - Cybercriminalité - Berija Ravelomanantsoa condamné à 44 mois de prison ferme** pour ses publications diffamatoires envers un membre du gouvernement sur *Facebook* ainsi que pour publication de son opinion sur le médicament traditionnel à vertu préventive et curative sur le Covid-19, le Covid Organics. D'autres personnes inculpées ont été relaxées au bénéfice du doute. Le verdict est tombé quatre mois après sa détention à Antanimora. La publication de son opinion sur le Covid Organics a été considérée comme une atteinte à la sûreté de l'Etat, dénonce son avocat, Tahiana Rakotondravony. Les antécédents judiciaires de Berija Ravelomanantsoa présentent un parcours riche d'auditions à la gendarmerie ainsi que de perquisitions. Sa mésentente avec les dirigeants du précédent pouvoir l'avait déjà conduit en détention provisoire à la maison de haute sécurité de Tsiafahy en 2015. L'ancien leader étudiant il a été poursuivi sur la base de la loi sur la cybercriminalité. L'utilisation des réseaux sociaux comme support de diffusion de propos incriminés est une infraction susceptible d'une peine d'emprisonnement. Ce qui a été appliqué. « Si le véritable texte prévoyant l'atteinte à la sûreté de l'État en tant que tel avait été appliqué, l'accusé aurait écopé de plus de dix ans de travaux forcés », note Tahiana Rakotondravony. La partie défenderesse entend interjeter appel. Les trois co-accusés ont été relaxés, faute de preuve, un quatrième a été acquitté au bénéfice du doute.

**27/10 - Ilontsera : Contre la politisation du secteur médiatique.** L'observatoire des médias et de la communication donne son avis sur « l'ambiance délétère » qui règne de nouveau le secteur médiatique. Il constate notamment qu'« après les péripéties de la réquisition des médias pour cause de Covid-19 qui a vu la restriction des libertés de la presse et d'expression et qui a valu à une journaliste d'être emprisonnée, voilà maintenant les affaires MBS, Rolly Mercia et la guerre déclarée entre l'Ordre des journalistes et le ministère de la communication qui viennent perturber l'harmonie et la paix sociale ». Ilontsera rappelle que « dès le lendemain de sa création, en 1974, son ancien président, le père Rémi Ralibera, avait tout fait pour contrer le désir de l'amiral Didier Ratsiraka d'obliger les journalistes à prêter serment à la Charte de la révolution socialiste ». Dès lors, « la même histoire devrait nous interpeller sur les conséquences néfastes que cette politisation à outrance du secteur médiatique a sur notre fragile démocratie. Les tentatives de politiser l'Ordre, les vengeances politiques entre journalistes... »

## **ÉCONOMIE - SOCIAL**

### **► Ressources naturelles, foncier**

**01/10 - Les communautés de Vohilava ont de nouveau manifesté pour réclamer la fermeture définitive de l'exploitation aurifère de la société Mac Lai Sime Gianna (M.L.S.G.) qui continue à opérer en toute impunité<sup>5</sup>.** Suite à cette manifestation, M. Raleva, membre du groupe Justice et Paix et de l'antenne régionale de l'Observatoire Indépendant des droits économiques, sociaux et culturels à Madagascar coordonné par le Craad-OI, ainsi que trois autres membres des communautés concernées, ont de nouveau été convoqués par la gendarmerie. Ils doivent être déférés devant le procureur de la République de Mananjary en raison de leur présence sur les lieux de la manifestation. Le Craad-OI et le Collectif Tany réitèrent leur appel au gouvernement à prendre en considération les demandes légitimes et les droits fondamentaux des communautés de Vohilava; de mettre fin à l'impunité de la société M.L.S.G. en prenant les sanctions qui s'imposent à son égard, et en fermant définitivement son exploitation aurifère, afin de prouver par la prise de mesures concrètes sa volonté de restaurer un Etat de droit qui puisse assurer une meilleure régulation du secteur extractif, de mettre fin à la persécution des défenseurs de l'environnement et des droits humains. Les deux organisations espèrent que M. Raleva et ses pairs ne vont pas encore une fois subir les mêmes injustices et servir de boucs émissaires. Pour mémoire, le 3 octobre 2017, M. Raleva avait été mis en détention préventive et condamné à 2 ans de prison avec sursis pour avoir osé demander à voir les papiers officiels autorisant la société M.L.S.G. à reprendre son exploitation arrêtée auparavant par le chef de Région et l'ONE. Il avait alors été reconnu comme prisonnier de conscience par Amnesty International et avait bénéficié du soutien de centaines de défenseurs des droits de l'homme et de l'environnement à travers le monde. Le 31 Janvier 2018, les organisations de la société civile malgaches lui ont décerné le Prix du courage citoyen.

**07/10 - Affaire Vohilava - M. Raleva et de ses pairs relaxés - Un comité interministériel dépêché sur le site.** Suite aux interpellations des communautés locales concernées, du Craad-OI, du Collectif Tany et de la Pfnoscm Voifiraisana, un comité interministériel composé de représentants de l'ONE, des ministères des mines, de l'eau et de l'hygiène, de l'aménagement du territoire ainsi que des parlementaires, a été dépêché à Vohilava pour examiner la situation due aux impacts de l'exploitation aurifère de la société M.L.S.G. Les membres du comité ont déclaré avoir constaté plusieurs infractions qui devraient permettre à leur hiérarchie de prendre les décisions conséquentes qui s'imposent. M. Raleva et ses pairs ont comparu devant le juge d'instruction de Mananjary suite au procès intenté par la société M.L.S.G. après la manifestation des communautés locales. Les organisations de la société civile « *saluent les mesures prises par le gouvernement, non seulement pour le contrôle immédiat qui a été effectué par le comité Interministériel, mais également pour la relaxe de M. Raleva, et de ses pairs. Cela témoigne de la volonté de l'Etat d'assurer la protection effective des droits fondamentaux des populations locales et de restaurer un Etat de droit pour assurer une meilleure régulation du secteur extractif* », écrivent-elles dans un communiqué<sup>6</sup>.

**13/10 - La suspension de l'exploitation aurifère à Vohilava Mananjary décidée par Andry Rajoelina.** Le ministre des mines et des ressources stratégiques, Fidiniavo Ravokatra, avait fait savoir que l'exploitation était en infraction environnementale et n'était pas acceptée par la population locale. « *Une annonce reçue avec ferveur par la population de Mananjary qui a exprimé sa satisfaction face à cette initiative présidentielle* », écrit *Midi* qui rappelle la société chinoise a obtenu en 2017, sous la présidence Rajaonarimampianina, un permis d'exploitation d'une durée de 40 ans.

**17/10 - Le Craad-OI et la Pfnoscm/Voifiraisana se réjouissent de la décision du pouvoir « d'ordonner la fermeture immédiate de toutes les exploitations aurifères illicites de la région » de Mananjary.** « *La déclaration de la ministre de l'environnement concernant l'importance capitale de l'acceptabilité sociale vis-à-vis des différents projets miniers, combinée avec cette décision présidentielle, nous laissent espérer que la primauté sera désormais donnée au respect des droits fondamentaux des communautés sur les intérêts privés des compagnies minières. Nous renouvelons néanmoins notre appel pour l'application de lourdes sanctions à l'encontre de la société M.L.S.G. y compris des mesures urgentes de réparation à l'endroit des communautés affectées par les graves dommages qu'elle leur a causés depuis le début de ses opérations.* »

**10/10 - Baomiavotse Vahinala Raharinirina, ministre de l'environnement et du développement durable, estime que Madagascar ne s'est pas suffisamment préparée à l'arrivée des grands projets miniers<sup>7</sup>.**

<sup>5</sup> Cf. Blog Justmad - <https://p3.storage.canalblog.com/33/23/448497/127732628.pdf>

<sup>6</sup> Cf. Blog Justmad - <https://p4.storage.canalblog.com/49/57/448497/127774745.pdf>

<sup>7</sup> Voir l'interview en malgache : <https://2424.mg/baomiavotse-vahinala-rahamirina-nous-suppportons-aujourd'hui-le-cout-de-la-precipitation-des-precedentes-autorites-avec-les-grands-projets-miniers/>

Elle reconnaît que les besoins des populations n'ont pas été suffisamment écoutés lors des études et discussions précédant l'implantation de ces projets. Elle estime qu'il faut revenir à la table des négociations.

**06/10 - Les employés de la Kraoma réclament des subventions pour le redressement de leur société.** Ils exigent le renvoi du directeur général qui n'a pas tenu sa promesse de régulariser les 15 mois de salaires impayés. Il menace de licencier le personnel alors que parallèlement il a engagé de nouveaux employés pour exploiter l'or présent sur le site de la Kraoma sur la commune de Bealanana, à proximité de Maevatanana, et ce, avec des partenaires chinois, dénonce Roméo Rasolofomanantsoa, ingénieur géologue et membre du syndicat. Les employés proposent la vente des 10 000 tonnes de chromes stockés dans l'usine de Tsaratanàna, afin de pouvoir payer leurs arriérés de salaires.

**15/10 - Un comité de redressement regroupant des cadres et d'anciens cadres a vu le jour.** Il propose de faire refonctionner Kraoma avec les moyens du bord. « *En attendant des partenaires sérieux, il est possible de reprendre les activités* », explique une source au sein de la société. Pour démarrer, Kraoma pourrait transformer les 10 000 tonnes de chrome en stock à Brieville. Une transformation qui nécessiterait 600 000 dollars. Mais une avance sur achat par un partenaire commercial n'est pas impossible. A moyen terme, 7 millions de dollars seraient nécessaires à la mise en œuvre du plan de redressement.

**13/10 - Aucune exportation de nickel et de cobalt depuis cinq mois. La compagnie minière d'Ambatovy a interrompu ses activités depuis le mois d'avril et placé son personnel en chômage technique.** La reprise de ses activités n'est prévue que vers le début de l'année prochaine. Son arrêt impacte grandement la balance de paiement et contribue à la dépréciation de l'Ariary. Le secteur minier est à l'origine de 26 à 30 % des recettes d'exportation. Les 850 travailleurs expatriés ne sont pas revenus à Madagascar. Leur sort est lié à la réouverture des vols internationaux, encore interdits.

**31/10 - British Petroleum renonce à ses blocs pétroliers malgaches, justifiant cette décision par la priorité qu'elle compte donner aux énergies renouvelables.** « *C'est une politique que nous adoptons au niveau mondial. Désormais BP se tourne vers l'énergie verte* », explique Romy Andrianarisoa, responsable pays. Ainsi, malgré les études et investissements engagés dans les phases d'exploration et des projets d'exploitation de quatre blocs pétroliers offshore, la major britannique a restitué ses blocs à l'OMNIS. *Malagasy News* rapporte que le refus d'exonération de fiscalité minière est avancé comme l'une des raisons qui auraient motivé le départ de BP, comme celui de la société autrichienne OMV en 2019. Une demande d'exonération de TVA aurait été déposée auprès du ministère des ressources stratégiques et serait restée sans suite. Parmi toutes les compagnies qui opèrent dans le secteur pétrolier amont, Madagascar Oil à Tsimiroro reste la seule à être parvenue à exploiter ses blocs pétroliers. Mais depuis plusieurs années elle ne trouve pas d'acquéreur pour écouler sa production de fuel. Une promesse d'achat de la Jirama n'a pas pu se concrétiser.

**07/10 - Maroantsetra : recrudescence des coupes illicites de bois précieux.** Selon l'Alliance Voahary Gasy (AVG), « *la situation s'aggrave. Les coupes illicites de ces bois précieux sont très pratiquées d'autant plus que la vente des tronçonneuses qui sont des scies mécaniques utilisées pour l'abattage d'arbres, est vulgarisée dans cette région. L'Etat doit prendre des mesures le plus tôt possible pour éviter l'hémorragie de nos ressources naturelles qui impacte déjà notre environnement.* » L'exploitation illicite de palissandre à Ambatondrazaka, notamment dans le corridor forestier Ankeniheny-Zahamena, est également une source de préoccupation pour les défenseurs de l'environnement.

**09/10 - Secteur aurifère : suspension des exportations. Toute personne morale détenant une quantité d'or sans avoir une autorisation légale sera sanctionnée, prévient le ministre de tutelle.** Ce secteur stratégique, dominé par l'exploitation illicite, doit faire l'objet d'un assainissement. Les stocks saisis seront déposés à la Banque centrale (BCM), qui a décidé de commencer à acheter de l'or auprès des fournisseurs à compter de début novembre afin de constituer une réserve nationale, actuellement inexistante. « *Cette décision de suspendre l'exportation visait-elle donc à obliger indirectement les opérateurs formels à travailler avec la BCM ?* » s'interroge *Malagasynews*. « *Il n'y aura pas un monopole de la filière. Tout le monde est libre d'y opérer mais il faut cependant que chaque acteur se conforme à la loi, en toute transparence. L'objectif de l'Etat est d'avoir plus de traçabilité de la chaîne de valeur de l'or* », a rassuré le ministre Fidiniavo Ravokatra. Sur une courbe ascendante depuis quelques années, la quantité d'or exportée légalement a brusquement baissé l'année dernière. De 2 833 kilos en 2017, le volume a passé le cap des 3 000 kilos en 2018 pour finir à 2 423 kilos l'année dernière, sans que l'on sache pour quelle raison. L'Agence nationale de la filière or (ANOR) estime que le potentiel est de 10 à 20 tonnes par an.

**27/10 - L'agence des Nations unies pour les statistiques internationales révèle que les Emirats Arabes Unis ont reçu 200 tonnes d'or de Madagascar entre 2008 et 2016.** « *Dubaï est un hub pour le commerce d'or. Les passagers qui arrivent à l'aéroport sont autorisés à emmener 20 kg d'or libre* », indique un spécialiste malgache. De l'or non déclaré pour l'essentiel au ministère des mines. Dans un article sur la contrebande d'or en Afrique, l'agence *Reuters* détaille le chemin emprunté par le métal précieux pour atterrir dans des pays



comme Maurice, Dubaï, Hongkong, Singapour, l'Europe ou l'Inde. « *L'exportation d'or par les pays d'Afrique a connu une hausse sans précédent entre 2006 et 2016, passant de 67 à 446 tonnes. La quantité d'or importée par ces pays dépasse largement celle déclarée dans les pays d'origine* », révèle-t-elle. L'or clandestin emprunte le transport aérien, cargos ou vols commerciaux. Selon Transparency International, « *la production annuelle d'or de Madagascar est estimée à environ 15 tonnes, d'une valeur d'environ 450 millions de dollars, mais la quasi-totalité reste sous le radar. (...) La commercialisation de l'or finit généralement par alimenter le marché noir tout en créant un déficit pour l'État, notamment en raison de la faible régulation du secteur, de l'échec du contrôle du gouvernement et du phénomène de corruption* ». Une source révèle que le trafic de métal précieux ne s'est pas estompé à Madagascar durant le confinement.

**13/10 - Une centaine de tortues radiées en provenance de la Grande île ont été saisies à Zanzibar.** « *Nous procédons actuellement à leur rapatriement* », a déclaré la ministre de l'environnement, Baomiavotse Raharinirina. « *Nous avons mené une campagne de tolérance zéro depuis sept mois pour lutter contre les trafics de nos ressources naturelles. A titre d'illustration, 42 tortues ont été saisies sur la RN7. Des contrevenants ont été arrêtés. Nous ne ménageons pas nos efforts pour appliquer l'Etat de droit en collaboration avec le ministère de la justice. La preuve, un ressortissant italien qui est multirécidiviste, est emprisonné à Mahajanga depuis un an et demie déjà. Ses complices sont actuellement sous-contrôle judiciaire* », a-t-elle ajouté. Les pays africains constituent une destination de transit des tortues exportées illicitement depuis Madagascar. Les pays asiatiques sont leur destination finale. Une tortue vivante y est vendue entre 300 et 2 000 dollars, principalement pour la consommation en raison de bienfaits supposés pour la longévité.

**20/10 - Les concombres de mer de la baie d'Ampasindava, dans la commune d'Ambanja, font l'objet d'exploitation illicite.** Des Chinois sont présents sur les lieux depuis le mois de mars. Les communautés riveraines ont alerté au mois de juin Fup Batan, une organisation de la société civile pour la préservation de l'environnement dans la région Diana. Les exploitants chinois sont en outre accusés de non-respect de lieux sacrés Sakalava. La direction régionale de la pêche, qui confirme n'avoir enregistré aucune demande de recherche ou d'exploitation, est accusée d'inertie. Le directeur général de la pêche s'est rendu sur place pour rencontrer les protagonistes.

**Une autre forme de squattérisme est dénoncée dans les mangroves d'Antsakoamanondro, dans le district d'Ambanja.** « *La mangrove est utilisée par un étranger, pour exploiter de la diamantoïde, en profitant des balancements de marais. Le périmètre a été exploité par les Malgaches dans le temps, restauré vers 2018 et exploité actuellement par un étranger qui utilise de gros engins* » révèle une source locale.

**26/10 - Une proposition de loi sur la reconstitution des dossiers fonciers manquants** à l'initiative du député Ranaivo Raholdina, président de la commission de l'aménagement du territoire et de la gestion foncière. Cette situation est à l'origine de très nombreux litiges qui encombrant les tribunaux et favorise la corruption. L'altération et la destruction des livres fonciers sont récurrents au niveau des services des domaines. La proposition de loi consiste à résoudre ce problème en reconstituant les documents fonciers introuvables et manquants. Le député propose qu'ils soient reconstitués soit au niveau de la conservation de la propriété foncière ou de la conservation des documents topographiques fonciers, soit au niveau de la juridiction territoriale compétente. L'altération des archives et la non-actualisation des données foncières sont un problème majeur depuis des années. Transparency International avait déjà pointé ce problème dans un rapport de 2017.

## ► Environnement

**06/10 - La pollution de l'air asphyxie Antananarivo.** Le taux de concentration en particules fines est très élevé depuis quelques jours, selon le ministère de l'environnement. Il est dix fois supérieur aux normes fixées par l'OMS. En cause : les gaz des briqueteries, la combustion du charbon de bois, les gaz d'échappement des véhicules, les fumées rejetées par les usines et les feux de brousse qui s'intensifient à cette période de l'année. De nombreuses personnes qui ne supportent pas cette pollution de l'air sont tombées malades.

**13/10 - Changement climatique - Madagascar, troisième pays le plus vulnérable du monde.** Dans le cadre de la célébration de la Journée mondiale de l'alimentation, axée sur le thème « *Cultiver, nourrir, préserver, ensemble* », l'annonce en a été faite par le ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. La situation de l'environnement à Madagascar n'a cessé de se dégrader au cours des dernières années. En 2013, la Grande île ne figurait pas dans la liste des dix pays les plus exposés au péril climatique. Elle n'y est entrée qu'à partir de 2017, à la 7e position, entre la Sierra Leone et le Vietnam. C'est à partir de 2014 que la dégradation des forêts s'est particulièrement intensifiée, enregistrant une perte de 417 000 ha. Ces chiffres ont augmenté au fil des années. De ce fait, en 2017 notamment, d'après Global Forest Watch, Madagascar s'est classé au 4e rang dans le classement en termes de déforestation. En une année, près de 510 000 ha de zones forestières ont été ravagées par les feux et les coupes abusives, soit près de 3,8 % des forêts de Madagascar.

**29/10 - Le peuple et la civilisation Mikea en danger.** Le ministre de l'environnement et du développement appelle à être solidaire et à agir pour la protection du peuple Mikea qui se trouvent confrontés à des problèmes cruciaux d'ordre existentiel du fait de la destruction progressive de leur cadre de vie et de leur forêt. Face à cette situation, des femmes, des enfants et des personnes âgées du peuple Mikea sont contraints de se déplacer vers d'autres sites. Mis à part la protection de l'environnement, il s'agit également de perpétuer une civilisation ancienne et unique, souligne la ministre Vahinala Raharinirina.

## ► **Coopération, bailleurs de fonds**

**01/10 - Identification numérique : la Banque mondiale alloue 143 millions de dollars à Madagascar.** Le projet annoncé par Andry Rajoelina portant sur la digitalisation du livret et du registre de fokontany se concrétise ainsi grâce à ce financement. La subvention accordée vise à numériser toutes les pièces d'identité à usage officiel : certificat de naissance, carte d'identité nationale et autres documents équivalents, comme le passeport ou le permis de conduire. Actuellement, de nombreux citoyens n'ont pas accès à l'état civil, des cartes d'identité sont frauduleuses. Une personne sur 4 est sans identité, et sans identité, pas d'accès aux services de base : éducation, santé, protection sociale, justice... La digitalisation des services publics peut aider à améliorer la situation et à transformer la relation entre l'Etat, les citoyens, et les entreprises. Elle facilitera la notification régulière des événements d'état civil à des fins démographiques et statistiques et renforcera le secteur de la santé. « *La numérisation des services peut contribuer à améliorer les performances, la redevabilité et la transparence du secteur public, tout en réduisant les fuites grâce à l'automatisation* », avance le responsable du projet auprès de la Banque mondiale.

**03/10 - Développement agricole - La BAD approuve un financement de 27 millions de dollars pour le Sud-Ouest.** Il s'agit d'un prêt qui devrait permettre à la Grande île de développer les chaînes de valeur agricoles, notamment celles du riz, du pois du cap, du maïs, des produits halieutiques et des petits ruminants. Le plan sera mis en œuvre à partir de 2021 pour une durée de cinq ans. Il couvrira près de 83 000 ha. Les bénéficiaires directs sont estimés à 152 000 personnes, les bénéficiaires indirects à 460 000, dont 54,7 % de femmes. À terme, il doit contribuer à combler le retard de développement de la région, qui compte six districts et 81 communes, pour une superficie de 45 000 km<sup>2</sup> et une population de 1 372 000 habitants.

**15/10 - Kere dans le Sud : les autorités réunionnaises débloquent 330 000 euros et diverses associations se mobilisent.** Le Conseil départemental a voté une aide d'urgence de 100 000 euros en faveur de l'association Médecins océan Indien (MOI) et attribué 100 000 euros à l'association des Amis de père Pedro pour soutenir les actions menées au profit des populations. Les conseillers régionaux ont également accordé une enveloppe de 130 000 euros pour aider les victimes de l'insécurité alimentaire. Cette enveloppe va servir à l'achat des produits alimentaires et à creuser des puits en collaboration avec les organisations ONG malgaches.

Dans un message adressé aux paroisses, l'évêque de la Réunion, Mgr Aubry, demande que l'argent collecté lors des quêtes de ce dimanche soit reversé à l'association Kere qui propose un projet pour venir en aide aux populations du sud de Madagascar exposées à des risques de famine. Pour mener à bien son projet, l'association a passé un contrat d'exécution avec une ONG, le Gret.

**15/10 - L'aide financière promise par les Etats bailleurs pour financer une aide nutritionnelle aux pays les plus pauvres touchés par l'insécurité alimentaire, voire menacés de famine, n'arrive pas à l'ONU,** alerte Oxfam. La réponse de la communauté internationale à l'insécurité alimentaire mondiale est « *dangereusement insuffisante* », estime l'ONG dans un rapport publié quelques jours après l'attribution du prix Nobel de la Paix au PAM. A ce jour, les bailleurs ont versé seulement 28 % des 10,19 milliards de dollars demandés en mars par l'ONU pour lutter contre les effets négatifs de la crise épidémique du Covid-19, soit 2,85 milliards de dollars.

**Le Global Hunger Index (GHI) offre la possibilité de comparer les niveaux de famine dans les pays et les régions et vise à attirer l'attention sur les zones où ce fléau sévit,** nécessitant ainsi des efforts supplémentaires pour l'éradiquer. Les derniers rangs du classement sont occupés par Haïti, Djibouti, la Guinée, le Niger, la Zambie, le Zimbabwe et le Tadjikistan, classés au 104e rang, **Madagascar (105e)**, le Timor (106e) et le Tchad (107e).

**20/10 - La famine touche sept nouvelles communes du Grand Sud.** Ce sont pourtant des localités qui sont censées approvisionner en nourritures d'autres communes. Le PAM craint ainsi que les aides d'urgences acheminées sur place ne soient pas suffisantes jusqu'à la fin de l'année.

**21/10- Le gouvernement des États-Unis, à travers l'USAID, alloue 2,5 millions de dollars à l'Unicef et au PAM pour soigner les enfants de moins de 5 ans qui souffrent de malnutrition aiguë modérée et sévère.** 64 000 enfants en bénéficieront. Selon les prévisions d'une étude réalisée en avril 2020, plus de 119 000 enfants malgaches souffriront de la malnutrition aiguë et modérée et plus de 19 000 autres seront

touchés par la malnutrition aiguë sévère. Huit districts sont ciblés : Ampanihy, Bekily, Betioky Sud, Beloha, Tsihombe, Amboasary, Ambovombe et Taolagnaro.

**25/10 - La France soutient la lutte contre la pandémie de Covid-19 à Madagascar.** L'AFD et deux consortiums d'ONG représentés par Action contre la Faim et Humanité et Inclusion ont procédé à la signature de deux accords de financement pour un montant total de 1,5 million d'euros. Au total, les projets bénéficieront à plus de 80 000 personnes dont 1 034 travailleurs médicaux, 10 921 personnels enseignants, écoliers et parents d'élèves, 66 400 bénéficiaires d'actions de sensibilisation, d'appui psychosocial et de psychoéducation et couvriront 11 régions prioritaires.

**29/10 - Madagascar et le Club de Paris ont signé un accord pour la suspension du paiement du service de la dette auprès de cinq pays créanciers signataires** dont la Corée du Sud, l'Espagne, la France, le Japon et la Russie.

## ► Economie - Social

**02/10 - Relance économique - Nosy Be accueille ses premiers touristes 6 mois après le début du confinement.** 113 passagers, dont plus de 70 touristes et des dizaines de résidents rapatriés, ont débarqué d'un vol d'Ethiopian Airlines. La compagnie effectuera prochainement deux autres vols, qui sont déjà complets. Des mesures sanitaires strictes ont été prises pour prévenir tout risque de propagation du Covid-19. Airlink, compagnie sud-africaine, s'est rendue sur place pour manifester son intention de reprendre la desserte aérienne Nosy Be-Afrique du Sud vers mi-novembre. La réouverture de Nosy Be à l'international constitue un tournant clé pour la relance économique de la Grande île malgré l'incertitude qui plane sur le secteur touristique. L'île aux parfums compte un peu plus de 250 établissements touristiques. Avec l'arrivée des trois premiers vols, le taux de remplissage s'élèvera à 20 %.

Air Austral a annoncé une reprise progressive des liaisons de et vers Nosy Be depuis La Réunion. Les déplacements des touristes resteront limités à Nosy Be et aux archipels qui lui sont rattachés.

Deux cas importés de coronavirus ont été décelés à Nosy Be suite au vol organisé par Ethiopian Airlines.

**05/10 - Air Madagascar : le business plan en cours de finalisation.** Il déterminera qui remplacera Air Austral en tant que partenaire stratégique pour sa relance. Ce nouveau plan, préparé depuis fin 2019, remplacera l'ancien, dénommé « *Alefa 2027* », abandonné depuis le divorce entre Air Madagascar et Air Austral. Il prévoit entre autres le renouvellement de la flotte d'Air Madagascar, fortement handicapée par la présence des deux Airbus A340 acquis en juin 2012, dont l'exploitation est très coûteuse. Les dirigeants de la compagnie entendent se débarrasser de ces deux appareils. Un exercice qui sera difficile puisque qu'ils sont l'objet d'un litige entre Air Madagascar et Air France et la récente interdiction des vols de rapatriement d'Air Madagascar n'arrange pas les relations entre les deux compagnies. Le retour d'Ethiopian Airlines, classée seconde derrière Air Austral lors de l'appel d'offres pour le recrutement du partenaire stratégique, est évoqué. En attendant, le partenaire d'Air Madagascar est local. Il s'agit de la Cnaps qui est entrée dans le capital d'Air Madagascar à la place de la compagnie réunionnaise, une décision contestée par une partie de l'opinion pour les risques qu'elle comporte pour ses cotisants.

**04/10 - La Grande île fait un bond en avant dans l'« Index de liberté économique » publié par « The Heritage Foundation », un think tank et lobby américain conservateur,** rapporte *La Vérité*. Cet index mesure notamment la liberté économique dans 180 pays, dont 51 pays africains. Madagascar figure parmi les pays dont le rang a connu un important changement, passant de la 18ème à la 9ème place dans le classement africain. Ce bond lui a permis de changer de catégorie. Le pays se trouve désormais dans la catégorie « *modérément libre* » alors qu'en 2019 son économie était classée dans la catégorie « *peu de liberté* ». L'élaboration de cet index repose sur douze critères quantitatifs incluant l'Etat de droit, le droit de propriété, l'intégrité du gouvernement, l'efficacité judiciaire, la prépondérance du gouvernement concernant les dépenses publiques, la pression et la santé fiscale, l'efficacité réglementaire centrée sur la liberté des affaires et du travail ainsi que la liberté monétaire, les libertés commerciale, d'investissement et financière.

**06/10 - Le programme national de l'entrepreneuriat Fihariana travaille en partenariat avec le PAM pour soutenir les paysans du Sud, actuellement affecté par le kere.** Plus de 786 millions Ar ont été débloqués pour financer les activités de 185 paysans issus des cinq coopératives dans les districts d'Ambovombe et d'Amboasary Atsimo. Le programme Fihariana et ses banques partenaires sont également prêts à octroyer des financements complémentaires aux paysans bénéficiaires qui envisagent une extension de leurs activités ou l'extension de leur surface d'exploitation. Les paysans bénéficieront d'un accompagnement technique, commercial et financier.

**06/10 - L'Ariary poursuit sa descente aux enfers.** « Avec la crise sanitaire, la balance commerciale a enregistré des gaps considérables. Depuis le début de la crise, les quatre secteurs d'activités grands pourvoyeurs de devises dont l'industrie minière, le textile, le tourisme et la pêche, ne font presque plus entrer de devises. Il y a plus de sorties que d'entrées. De quoi déséquilibrer un peu plus la balance commerciale. Pas étonnant que le prix des devises de référence flambent de cette manière » déplore un membre du Cercle des économistes de Madagascar. Cette dévaluation inquiète les milieux économiques, qui s'attendent à une forte inflation dans les semaines à venir.

**17/10 - « Tsinjo Fameno » : 40 milliards Ar. de crédit pour 131 000 demandes de salariés du secteur privé à la clôture de l'opération lancée le 25 août pour leur permettre de faire face à la crise du Covid-19.** 60 000 dossiers sur les 131 000 déposés ont été déclarés incomplets. Leur traitement se poursuit, en vue de leur régularisation. Pour mémoire, le prêt « Tsinjo Fameno » est un crédit à taux zéro correspondant à un mois de salaire consenti pour un an. Les fonds sont avancés par la Cnaps. La mesure avait été vivement critiquée lors de son lancement pour la modicité des montants accordés aux salariés frappés par le chômage et l'implication financière de l'organise en charge du versement des retraites.

**29/10 - Madagascar compte élaborer un « Indice de pauvreté multidimensionnelle » (IPM) national reposant sur plusieurs indicateurs autres que la pauvreté monétaire.** Un atelier réunissant plusieurs parties, avec le soutien du Pnud, a été chargé de définir son contenu. L'accès aux biens et services constitue l'un des principaux indicateurs à intégrer, a avancé Olivier Ramiandrisoa, un responsable du ministère de l'économie et des finances. « Le seuil international de pauvreté est fixé à un revenu de 1,90 dollar par personne et par jour. Toutefois, il y a des individus qui ont ce revenu journalier mais n'ont pas accès aux services de base, entre autres, les services de santé et d'éducation. Ces services seront désormais des indicateurs qui serviront à élaborer l'IPM national. D'autres indicateurs sont aussi à prendre en compte selon la réalité à Madagascar », a-t-il expliqué. L'IPM en gestation est une première pour Madagascar alors que des IPM internationaux élaborés par le Pnud sont déjà disponibles. Pour cette organisation, les principaux indicateurs qui déterminent l'IPM sont la santé, l'éducation et le niveau de vie. Le dernier rapport IPM du Pnud qui couvre 101 pays révèle que 1,3 milliard de personnes dans le monde sont dans une situation de pauvreté. Deux tiers de ces personnes se trouvent dans des pays en voie de développement et 84 % vivent en Afrique subsaharienne. A Madagascar, la dernière enquête nationale de suivi de la pauvreté date de 2012-2013.

**27/10 - Le père Pedro Opeka célèbre ses 50 ans de mission à Madagascar.** La première mission du lazariste l'emmena à Vangaindrano où il exerce en tant que maçon. Il y travaille deux ans avant de reprendre des études de théologie. De retour à Madagascar en 1975, il devient curé de Vangaindrano, partageant pendant 13 ans la vie des paysans les plus pauvres. En 1989, sa congrégation l'affecte à Antananarivo où il est nommé directeur du scolasticat Saint Vincent de Paul. C'est au contact des plus pauvres vivant au milieu de la décharge, se nourrissant des ordures, qu'il fonde son projet Akamasoa en 1989. Plus de 30 ans plus tard, le village d'Akamasoa s'est agrandi, a fait des petits, et c'est dans l'un de ces nouveaux villages qu'il a créés, à Manantenaso, que le prêtre a fêté le 50ème anniversaire de sa présence à Madagascar. Une cérémonie à laquelle étaient présentes de nombreuses personnalités civiles et politiques.

-----  
Taux de change au 31/10/20 : 1 euro = 4 585 Ariary

Sources : L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara, Madagascar Tribune, Newsmada (Les Nouvelles), La Vérité, La Gazette 2GI, Orange.mg, Madagate, Moov, 2424.mg, Justice Madagascar (Facebook), Agence malagasy de presse.com, afriqueactudaily.com, Malagasynews, Mada-actu.info